



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

(UAC)

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

(FASEG)

MEMOIRE DE LICENCE EN SCIENCE ECONOMIQUES

OPTION : Economie Appliqués

THEME

**ANALYSE DES EFFETS DE LA MASSE SALARIALE SUR
LES INVESTISSEMENTS AU BENIN**

Réalisé par :

Macaire Macos DAANON

&

Waïdi HOUNDAGBANDE

Tuteur de stage

Richard AZANDOSSESSI

CHEF service adjoint solde trésor public

Sous la direction de

Dr. Honorat SATOGUINAN

Maître assistant à la FASEG/UAC

Année académique 2015-2016

AVERTISSEMENT

« La faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires.

Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs »

DEDICACE 1

Je dédie ce travail :

- ❖ A l'éternel tout puissant et à ma famille

Waidi HOUNDAGBANDE

DEDICACE 2

Je dédie ce travail à DIEU le tout puissant et à ma famille

Macaire Macos DAANON

REMERCIEMENTS

Le présent travail a connu son heureux aboutissement grâce à la participation effective et soutenue de diverses personnes.

A travers ce mémoire, nous souhaiterions témoigner nos sincères sentiments de gratitude :

- ✓ à notre maître de mémoire Docteur Honorat SATOGUINA qui nous a fait honneur d'accepter avec promptitude de diriger ce travail avec abnégation et perspicacité. Nous vous sommes infiniment reconnaissants,
- ✓ à Mr Jonas FASSINOU pour son aide pratique et ses engagements
- ✓ à notre tuteur de stage Monsieur, Richard AZANDOSSESSI pour son encadrement particulier, sa contribution dans la réalisation de ce travail,
- ✓ au Doyen de la FASEG, le professeur Charlemagne IGUE et à tout le corps enseignant de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion pour les efforts déployés pour notre formation ;
- ✓ à tout le personnel du Trésor public ;
- ✓ Nous tenons à adresser nos profonds remerciements à tous les honorables membres du jury pour avoir accepté de consacrer leur précieux temps à l'appréciation de ce travail.
- ✓ Enfin, à tous ceux qui, dans l'anonymat, nous ont soutenus pour la réalisation de ce mémoire. Trouvez ici l'expression de notre profonde gratitude.

RESUME

Au lendemain de la dévaluation du franc CFA en 1994, date à laquelle a été mise en place la convention, nombreux sont les pays de l'UEMOA qui n'ont pas répondu à cette exigence communautaire. Le Bénin est en fait l'un des pays qui n'ont pas encore respecté ce critère. Devant un tel état de fait, il s'avère nécessaire d'apprécier l'évolution de ce ratio pendant ces dix dernières années (2004 -2014) afin d'apporter une contribution pour la réduction du ratio à travers la formulation des recommandations. Aux termes de l'étude, il ressort que la masse salariale est croissante durant toute la période, créant une pression sur le budget béninois.

L'investissement constitue l'une des composantes essentielles de l'économie d'une nation, de par sa contribution à la formation du PIB. Ainsi beaucoup d'études théoriques se sont intéressées à la relation entre la masse salariale et l'investissement. Cependant, peu d'études empiriques ont eu pour centre d'intérêt le lien entre masse salariale et investissement. Dans cet ordre d'idées, la présente étude a pour objectif d'analyser les effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin. L'analyse utilise des données temporelles qui couvrent la période allant de 1980 à 2013. Cette investigation utilise l'estimation par l'approche économétrique pour identifier la relation entre l'investissement privé et la masse salariale d'une part, et celle entre l'investissement public et la masse salariale.

Il ressort des estimations effectuées que la masse salariale exerce un effet négatif et significatif à long terme sur l'investissement privé au Bénin et reste non significatif à court terme. Par ailleurs, l'effet de la masse salariale sur l'investissement public est positif et significatif à long terme, et reste non significatif à court terme.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADF	: Augmented Dickey-Fuller
ADM	: Allègement de la Dette Multilatérale
APD	: Aide Publique au Développement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BiPEN	: Bilan et Perspective de l’Economie Nationale
CAA	: Caisse Autonome d’Amortissement
DEFBUD	: Déficit Budgétaire en pourcentage du PIB
DGAE	: Direction Générale des Affaires Economiques
DGDDI	: Direction Générale de la Douane et des Droits Indirects
DGID	: Direction Générale des Impôts et des Domaines
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DO	: Degré d’Ouverture
DSRP	: Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
DW	: Durbin-Watson
ENCDETP	: Encours de la Dette Publique en pourcentage du PIB
FBCF	: Formation Brute du Capital Fixe
FMI	: Fonds Monétaire International
H	: Hypothèse
I	: Investissement
IADM	: Initiative d’Allègement de la Dette Multilatérale
INSAE	: Institut National de la statistique et d’Analyse Economique
IPTE	: Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés
INVEPRIV	: Investissement privé en pourcentage du PIB
INVEPUB	: Investissement public en pourcentage du PIB
MAEP	: Mécanisme Africain d’Evaluation par les Pairs
MS	: Masse Salariale
MCO	: Moindres Carrés Ordinaires
MEF	: Ministères de l’Economie et des Finances
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
OS	: Objectif Spécifique
PAS	: Programme d’Ajustement Structurel

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

PIBr	: Produit Intérieur Brut réel
PPC	: Programme Pluriannuel de Convergence
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
RF	: Recettes Fiscales
SCRP	: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SERVDETP	: Service de la Dette Publique en Pourcentage du PIB
TCPIBr	: Taux de Croissance du PIB réel
	: Taux d'Intérêt Prêteur
TIP	
TMS	: Taux de Masse Salariale
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VAB	: Valeur Ajoutée Brute

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

Tableau 1 : Définition et signes attendues des variables du modèle 1.....	35
Tableau 2 : Définition et signes attendues des variables du modèle 2.....	36
Tableau 3 : Résultat du test de stationnarité des variables du modèle 1 et 2	44
Tableau 4 : Estimation de long terme du modèle 1.....	45
Tableau 5 : Présentation des résultats d'estimation du modèle 1 de court terme.....	47
Tableau 6 : Présentation des résultats d'estimation du modèle 2 de long terme.....	49
Tableau 7 : Présentation des résultats d'estimation de court terme du modèle 2.....	51
Graphique 1 : Détermination graphique du salaire d'équilibre.....	24
Graphique 2 : Evolution de la masse salariale (MS) de 1980 à 2013 au Bénin.....	41
Graphique 3 : Evolution de l'investissement privé.....	42
Graphique 4 : Evolution de l'investissement public.....	43

SOMMAIRE

DEDICACE.....	II
REMERCIEMENTS.....	III
RESUME.....	IV
SIGLE ET ABREVIATION.....	V
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE :.....	4
I. CADRE INSTITUTIONNEL DE L’ETUDE.....	5
II. TRAVAUX EFFECTUES ET OBSERVATIONS DE STAGE.....	10
DEUXIEME PARTIE :.....	18
I. PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET HYPOTHESES.....	19
II. LA REVUE DE LITTERATURE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	22
TROISIEME PARTIE :.....	40
I. VERIFICATION DES HYPOTHESES, APPROCHES DE SOLUTIONS.....	54
CONCLUSION.....	59
BIBLIOGRAPHIE.....	61
ANNEXE.....	64
TABLES DES MATIERES.....	71

INTRODUCTION

L'environnement économique international connaît de profondes mutations. La globalisation des marchés devient croissante. A cela s'ajoutent une exacerbation sans précédent de la concurrence et l'accélération de la tendance à la multiplication des blocs régionaux. Tout ceci rend urgente l'intégration des économies afin de faire face aux grands défis de développement. Cette nouvelle tendance recommande la mise en œuvre de certaines réformes politiques. Pour ce faire, les économies se fixent des objectifs auxquels chaque pays est amené à atteindre. L'Afrique de l'ouest francophone, dans sa grande majorité ne reste pas en marge de ces grands changements. Alors elle relance¹ son intégration autour de l'Union Economique et Monétaires Ouest Africaine (UEMOA) afin de répondre à cette exigence de l'heure (la mondialisation).

Ces dernières années, les pays en développement ont connu globalement une nette amélioration de leurs situations économiques et des conditions de vie de leurs populations. En dépit de cette avancée, pour plusieurs pays sous-développés, la dernière décennie a été désespérante. Quelques 54 pays sont aujourd'hui plus pauvres qu'en 1990 (Quenum, 2007). Dans 21 pays, une proportion importante de la population souffre de la faim. La plupart des pays d'Afrique subsaharienne se retrouve dans des conditions inquiétantes (Quenum, 2007). Ainsi, sur près de trois milliards de personnes, dans le monde, survivant avec deux dollars ou moins par jour, quelques 500 millions (1/6) d'entre eux viennent d'Afrique, où les trois quarts de la population vivent dans la pauvreté. Parmi eux, environ 320 millions vivent dans une pauvreté extrême avec un dollar par jour voire moins. Face à cette situation, et depuis environ un demi-siècle les pays sous-développés d'Afrique ont élaboré plusieurs stratégies pour le développement et la lutte contre la pauvreté.

Malheureusement, force est de constater qu'aucune d'entre eux n'a réussi à résoudre le problème du sous-développement des pays pauvres du continent, bien au contraire, la situation économique et sociale de la majeure partie de la population s'est dégradée dans le temps. C'est dans ce cadre qu'au lendemain de leur indépendance, les pays Africains, dans la perspective de parvenir au développement économique et social, se sont rendu compte que les infrastructures d'équipements et de productions déjà en place étaient insuffisantes pour amorcer un quelconque décollage économique. L'écart entre le besoin d'investissement nécessaire et les ressources disponibles était énorme, avec une absorption importante vers les charges salariales.

Ainsi au Bénin, suite à la période d'instabilité politique ayant plongé le pays dans une crise économique très sévère caractérisée par l'affaire Covax du mardi 25 janvier 1975 (Emission Droit de savoir de Radio Planète) et biens d'autres, le pays, avec l'appui d'institutions internationales, a mis en place un vaste programme de réformes visant la stabilisation, la libéralisation de l'économie et une bonne intégration de l'économie régionale et mondiale. Ensuite, au cours de la décennie 1990, le Bénin a favorisé un climat plus ou moins attractif pour l'investissement à travers la constitution du 11 décembre 1990 qui a consacré les droits de libre établissement sans distinction de nationalité et principe de traitement national en matière d'investissement. C'est dans cette optique de réduction de la pauvreté qu'a été envisagé en 2001 le lancement du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) dont l'objectif est d'instaurer un cadre institutionnel plus équilibré entre les différents acteurs du développement. Depuis lors, l'Afrique peine à décoller et ses performances restent médiocres au plan international. En effet, l'Afrique est le continent le plus pauvre et le plus en retard : le continent ne représente que 1,7% du commerce international et reçoit moins de 1% de l'investissement mondial (NEPAD EXPLIQUE, 2002).

S'il est désormais admis que la réduction de la pauvreté passe nécessairement par une accélération de la croissance et une modification profonde de la structure de redistribution de cette croissance, seules des politiques budgétaires soutenables, élaborées et judicieusement mise en œuvre permettront d'assurer une ponction et une réallocation équitable en faveur des citoyens et en particuliers des pauvres.

Malgré son amélioration notable, la gestion des finances de l'Etat reste soumise à de multiples contraintes. La masse salariale constitue une contrainte majeure car elle limite les marges de manœuvre des pouvoirs publics en matière de développement de l'investissement. Le poids de la masse salariale provient davantage du niveau des rémunérations que du nombre de fonctionnaires qui n'est pas pléthorique quand il est rapporté à la population totale. La maîtrise de la masse salariale est une préoccupation majeure de l'Etat et des chefs d'entreprises au Bénin, dans un contexte d'ouverture croissante de l'économie. Il est un secret de Polichinelle que le Bénin vit largement au-dessus de ses moyens. L'illustration parfaite de ce que les financiers appellent l'indiscipline budgétaire est la masse salariale qui occupe aujourd'hui un niveau assez préoccupant.

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

Ainsi, la présente étude se fixe comme objectif d'analyser les effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin, au regard des théories économiques de l'investissement et de la politique salariale. Elle vise, surtout, à montrer l'incidence de la masse salariale sur les investissements public et privé au Bénin. Le travail est divisé en trois chapitres :

- la première partie porte sur le cadre institutionnel
- la deuxième partie porte essentiellement sur la problématique et la méthodologie de l'étude
- dans la troisième partie, sont présentés et analysés les résultats de l'étude avant d'aboutir aux suggestions de politique économique qui en découlent.

PREMIERE PARTIE

CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

I CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

Aux termes des dispositions du décret n°2014-0757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisations et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation, le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation (MEFPD) a pour mission de proposer et de mettre en œuvre la politique économique, financière et monétaire de l'Etat. Nous ferons d'une part la présentation des structures d'accueil de stage et d'autres parts, nous présenterons les tâches exécutées et les observations de stages.

I.1 Présentation du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation

Le ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation, pour accomplir sa mission, comprend :

- le Ministère ;
- le Cabinet du ministre ;
- les organes qui lui sont directement rattachés (le Secrétariat Particulier du Ministre, la Cellule de communication, le Contrôle Financier, la Cellule de Contrôle des Marchés publics, etc ;
- le Secrétariat Général ;
- quatre (04) directions centrales que sont :
 - la Directions des Ressources Humaines (DRH) ;
 - la Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) ;
 - la Direction de la Programmation et de la prospective (DPP) ;
 - la Direction de l'Organisation, de l'Information et de Pré archivage (DOIP)
- sept (07) directions techniques à savoir :
 - la Direction Générale du Budget (DGB) ;
 - la Direction Générale des Impôts (DGI)
 - la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) ;
 - la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) ;
 - la Direction Générale du Matériel et de la Logistique (DGML) ;
 - la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE) ;
 - la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).

Relativement au contrôle, il faut noter que les opérations de recettes et de dépenses publiques font l'objet d'une multitude de contrôles qui répondent chacune à des considérations particulières. La classification la plus simple consiste à distinguer les contrôles internes à l'administration (Exécutif) et les contrôles externes (Cours/ Chambres des comptes et Parlement). Dans ce document, il sera mis l'accent sur le contrôle interne dans l'administration publique.

Le Contrôle Financier et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique nous ont servi de cadre pour nos observations de stage. Ces deux structures constituent le socle du dispositif mise en place au niveau de l'administration publique dans l'exécution de la loi de finances pour le management des risques.

Nous présenterons le contrôle Financier et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à travers leurs attributions et leur organisation.

I.1.1 Présentation du Contrôle Financier

Le Contrôle Financier a été introduit dans notre pays avec la colonisation par la France, à travers le décret du 30 décembre 1912 portant régime financier des Territoires D'Outre-mer qui a été mis à jour par le décret du 1^{er} juillet 1953. Le décret n°49 /PCM/MF du 14 mars 1960 relatif au contrôle des finances de la république du Dahomey, a institué le contrôle Financier de l'Etat, des collectivités secondaires de la République, de leurs établissements publics et d'une manière générale de celui des organismes publics et semi-publics. De nos jours, il n'est point besoin de rappeler que le Contrôle financier joue un rôle de premier plan dans la sauvegarde des intérêts de l'Etat en matière de gestion des finances publiques. L'activité du Contrôleur Financier est fondé sur des textes essentiels au nombre desquels nous pouvons citer :

- le décret n°2011-270 du 20 avril 2011 portant Attribution, Organisation et Fonctionnement du Contrôle Financier ;
- le décret n°2014-571 du 07 octobre 2014 portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

Aux termes des dispositions du décret n°2014-0757 du 26 décembre 2014 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation, le contrôle financier est chargé :

- d'effectuer un contrôle a priori portant sur la régularité budgétaire, juridique et financière des opérations de dépenses du budget de l'Etat et des budgets annexes ;

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

- de vérifier, notamment au regard du code des marchés publics et de tous autres textes législatifs et/ou réglementaires y afférents, la régularité des projets de marchés, de délégations de services public et de beaux administratif initiés par les Ministères et institutions de l'Etat, les Organismes Publics ; et soumis à l'approbation du Ministre chargé des Finances ;
- de donner son avis motivé sur les projets de lois, de décrets d'arrêtés, de contrats de travail et de tous autres actes à incidence financière soumis au contreseing ou à l'approbation du Ministre chargé des Finances ;
- d'étudier tous les projets d'actes administratifs relatifs à la carrière des agents de l'Etat ;
- de participer à l'identification et à la prévention des risques financières ainsi qu'à l'analyse des facteurs explicatifs de la dépense et du coût des politiques ;
- vérifier la sincérité des prévisions de dépenses ;
- de contrôler le document annuel de programmation budgétaire initial, les documents prévisionnels de gestion, leurs modifications en cours de gestion ainsi que les projets d'actes d'affectation de crédits d'engagement de dépenses ;
- d'assurer, conjointement avec d'autres structures, la représentation du Ministre chargé des Finances au sein de tous conseils, comités et commissions relatifs aux finances publiques ;
- d'examiner les comptes rendus d'utilisation des crédits et des emplois ;

Aussi, l'article 23 du décret n°2011-270 du 202 avril 2011 portant attributions, organisation et fonctionnement du Contrôle Financier dispose-t-il que « les livres journaux, les registres de comptabilité matière et ceux d'inventaire seront sur demande, communiqués au Contrôleur Financier ou à ses Délégués pour vérification ».

Pour l'accomplissement de sa mission, le Contrôle Financier comprend :

- le Contrôleur Financier et le Contrôleur Financier Adjoint (CF et CFA) ;
- le Chef Bureau des Affaires Administratives et du Matériel (BAAM) ;
- le Chef Bureau des Etudes et de la Réglementation (BER) ;
- le Chef Bureau des Marchés Publics (BMP) ;
- le Chef Bureau de la Comptabilité des Engagements (BCE) ;
- le Chef Secrétariat Particulier du CF (SP-CF)

Notons que les délégations du Contrôle Financier auprès des ministères et institutions de l'Etat sont compétentes, chacune en ce qui la concerne, en matière de contrôle a priori portant

sur la régularité budgétaire, juridique et financière et du visa de tous les actes de dépenses desdits ministères et institutions dont le montant est fixé par arrêté du Ministère chargé des finances. Leurs contrôles portent sur leurs projets de titre d'engagement, de paiement et sur tout acte à incidence financière. Les Délégués du Contrôleur Financier (DCF) sont à la tête de chaque délégation du Contrôle Financier. Suivant les dispositions de l'article 17 décret n°2011-270 du 02 avril 2011, ils sont nommés par arrêté du Ministre chargé des Finances sur proposition du Contrôleur Financier parmi les cadres de la catégorie A, en poste au Contrôle Financier. Ils dépendent hiérarchiquement du Contrôleur Financier. Soulignons que le Contrôleur Financier et ses Délégués sont personnellement responsables de leurs actes chacun dans la limite de ses compétences.

I.1.2 Présentation de la DGTCP

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique qui est l'une des directions techniques du MEFPD est régie par l'article 116 du décret n°2014-0757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation.

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a deux missions que sont la mission « Trésor » et la « Comptabilité Publique ». A ce titre, elle exerce trois fonctions principales :

- la fonction « Trésor » ;
- la fonction « Règlementation de la Comptabilité Publique » ;
- la fonction « comptable ».

Au titre de la fonction « Trésor », la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé :

- d'étudier et de suivre les problèmes liés à la gestion de la trésorerie de l'Etat et de procéder aux arbitrages nécessaires ;
- de proposer et de mettre en œuvre la politique financière de l'Etat ;
- d'émettre et de négocier les effets publics ;
- de gérer le portefeuille de l'Etat ;
- d'exécuter, en collaboration avec l'institut d'émission, la politique monétaire de l'Etat.

Au titre de la fonction « Règlementation de la Comptabilité Publique », la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

- d'initier ou d'étudier tous les dossiers relatifs à la réglementation, à l'organisation et au fonctionnement de tous les services comptables de l'Etat et des autres Collectivités Publiques soumis aux règles de la comptabilité publique ;
- de coordonner ses services extérieurs dont la fonction essentielle est l'exécution des opérations budgétaires et comptables de l'Etat et des Collectivités Publiques.

Au titre de la fonction « Comptable », la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

- de réaliser l'équilibre des ressources et des charges publiques dans l'espace et dans le temps ;
- d'assurer le recouvrement des recettes non fiscales ;
- de centraliser toutes les recettes recouvrées au profit de l'Etat ;
- de procéder au paiement des dépenses des organismes publics régies par les règles de la comptabilité publique ;
- d'assurer la gestion financière et comptable des ministères et institutions de la République, des postes diplomatiques et constats généraux ;
- de produire les états financiers, les statistiques des flux financiers de l'administration publique assorties d'analyses et d'élaborer le Tableau des Opérations Financières de l'Etat en liaison avec les autres directions du MEFPD ;
- de produire les comptes de gestion de l'Etat et des collectivités publiques ;
- de centraliser les comptes de tous les comptables publics ;
- de mettre en état d'examen les comptes de gestion des comptables principaux et d'en assurer la transmission à la juridiction financière compétente ;
- d'élaborer le compte général de l'Administration des Finances ;
- d'élaborer le projet de loi de règlement définitif de l'Etat.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique comprend :

- ✓ le Cabinet du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- ✓ l'Inspection Générale des services ;
- ✓ les Directions Techniques ;
- ✓ le Réseau Comptable

Les directions techniques sont :

- la Direction des Etudes et de la Réglementation Comptables (DERC) ;

- la Direction de la Gestion des Ressources (DGR) ;
- la Direction de la Centralisation des Comptes de l'Etat (DCCE) ;
- la Direction des Affaires Monétaires et Financières DAMF) ;
- la Direction du Centre de Formation Professionnelle du Trésor (DCFPT).

Le réseau comptable est composé :

- de la Recette Générale des Finances (RGF) ;
- des Recettes Finances (RF) ;
- des Recettes Perceptions (RP) ;
- des Attachés Financiers des Postes Diplomatiques et Constats Généraux.

I. TRAVAUX EFFECTUES ET OBSERVATIONS DE STAGE

II.1 TRAVAUX EFFECTUES

Pendant notre stage, nous avons eu à participer à l'exécution des travaux entrant dans le cadre du contrôle de régularité des titres de paiement et de leur comptabilité au niveau de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. De plus nous avons eu à assister le Délégué du Contrôle Financier du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation dans l'accomplissement de ses missions.

L'expertise ainsi développée au sein des structures du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation nous a permis à travers les observations de stage de faire des propositions d'amélioration de la gestion dans les structures où nous sommes intervenu.

Le présent mémoire constitue un cadre d'échange et de partage de cette expérience acquise.

II.2 OBSERVATIONS DE STAGE

Comme l'écrit Bernard GOUNAY (1986) : « les structures les mieux conçues et les instruments de travail les plus modernes ne peuvent suppléer un personnel insuffisant en quantité et surtout, en qualité. C'est dire l'importance des moyens humains dans le fonctionnement régulier d'une unité administrative ». Notre stage nous a permis de noter que, le Contrôle Financier et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ne sont pas suffisamment pourvu en personnel. Mais ces deux structures constituent le socle du dispositif mise en place au niveau de l'administration publique pour le contrôle des opérations de dépenses afin d'apprécier les différents moyens de réduction des fraudes pour le

recouvrement des recettes et le paiement des dépenses. L'exécution de la loi de Finances s'effectue suivant un ensemble de procédures et d'opérations. La phase administrative et comptable de cette exécution se traduit par l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement pour la phase administrative et les opérations de contrôle nécessaires avant le paiement et la comptabilisation pour la phase comptable. Des auteurs comme Christian BIGAUT (1995), soutient que ce principe pourrait être justifié par trois éléments : un contrôle mutuel (la séparation des fonctions fut d'abord le résultat de la méfiance du pouvoir législatif à l'égard de ceux qui étaient amenés à gérer les fonds), une unité d'action financière (les comptables dépendent dans leur ensemble du ministère chargé des Finances) et la division du travail (permet de spécialiser les agents en tenant compte d'aptitudes différentes).

La procédure normale d'exécution des dépenses publiques est applicable à toutes les dépenses de l'Etat et des collectivités locales. Elle se fonde sur le principe de la séparation des fonctions d'ordonnancement et de comptables. Cette procédure est celle qui impose le respect des quatre phases d'exécution de la dépense à savoir : l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement. Les contrôles réglementaires du Contrôle Financier (Contrôleur Financier et ses Délégués) interviennent au niveau des trois premières étapes à savoir l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement. La Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique s'occupe des contrôles réglementaires nécessaires pour la phase du paiement et la comptabilisation de la dépense.

1.2.1 Observations sur les contrôles réglementaires du contrôle financier

Les contrôles réglementaires du Contrôle Financier (Contrôleur Financier et ses Délégués) interviennent au niveau des trois premières étapes de la procédure des dépenses publiques à savoir l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement.

Conformément à l'article 62 du décret n°2001-039 du 15 février 2001 portant procédure d'exécution des dépenses publiques : « l'engagement est l'acte par lequel un organisme public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge. L'engagement doit rester dans la limite des autorisations budgétaires ». Le processus d'engagement est mis en branle par les gestionnaires de crédits, qui sont des responsables administratifs. Ils sont les initiateurs des dépenses de leurs unités. A ce titre, ils déterminent eux-mêmes leurs besoins et adressent l'ordonnateur délégué une demande d'engagement manuscrite pré numérotée accompagnée de trois (03) factures pro forma ou trois (03) devis, reçus de trois fournisseurs préalablement inscrits sur une fiche de fournisseurs agréés. Le choix du fournisseur doit tenir

compte de la mercuriale des prix officiels actualisé annuellement et de la qualité des produits proposés. Le fournisseur doit être aussi en règle vis-à-vis du fisc. Nous constatons ainsi donc que toutes les précautions sont prises pour que l'Etat n'attribue pas ses marchés à des fournisseurs peu sérieux. Après le choix d'un fournisseur par l'ordonnateur délégué, sur la base de la mercuriale des prix officiels, son collaborateur saisit les informations inscrites sur la demande d'engagement et la facture pro forma retenue. Une fois la saisie terminée, il édite le projet de fiche d'engagement qu'il transmet à l'ordonnateur délégué accompagné de toutes les pièces justificatives. L'ordonnateur délégué vérifie la cohérence des données saisies par le collaborateur en rapprochant la demande d'engagement du projet d'engagement. Il procède aux corrections éventuelles et valide le dossier. La validation permet d'éditer la fiche d'engagement (en deux exemplaires) et l'original du bon de commande. Il rassemble toutes les propositions d'engagement par chapitre budgétaire à adresser au Contrôleur Financier ou à son Délégué et édite le bordereau de transmission des engagements vers le Contrôleur Financier ; tout ceci dans un délai de 4 jours. Le Contrôleur Financier ou son Délégué au niveau des ministères et des institutions réceptionne le dossier, vérifie la présence de toutes les pièces justificatives et effectue en suite le contrôle réglementaire ci-après sur les dossiers :

- la qualité de l'ordonnateur délégué et du gestionnaire de crédits ;
- l'exacte imputation de la dépense selon la nature ou son objet ;
- la disponibilité des crédits ;
- l'objet de la dépense ;
- la parfaite concordance du montant de la dépense en lettres et en chiffres ;
- le nom du créancier ;
- les pièces justificatives jointes.

On constate qu'aucune dépense ne s'effectue sans fondement réglementaire. Les dossiers acceptés font l'objet de validation et ceux à visa différé ou rejeté sont accompagnés d'une fiche de notification expliquant les motifs adressée à l'ordonnateur délégué. Le refus de visa concerne les dossiers comportant des erreurs ou des éléments non conformes aux pièces justificatives et à la réglementation en vigueur. Les motifs du visa différé peuvent résulter du manque d'une pièce justificative ou de tout autre motif laissé à l'appréciation du Contrôleur Financier. Les sanctions consécutives aux contrôles (différés, rejets) concourent à la détection et à la prévention des risques et par ricochet à la bonne gestion des finances publiques. A la réception du dossier visé par le Contrôle Financier ou son Délégué, l'ordonnateur délégué

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

accède au module notification (cas où le dossier est validé) pour éditer les copies 1, 2 et 3 du bon de commande. L'étiquette à coller sur l'original du bon de commande et le bordereau d'envoi du fournisseur. Le bordereau d'envoi est destiné au fournisseur qui le remplit et le retourne au gestionnaire de crédits après exécution de la commande de l'original du bon de commande, de la facture définitive en trois exemplaires et du bordereau de livraison. Après édition des différents documents, l'ordonnateur délégué notifie l'original du bon de commande et la copie N°3 au fournisseur appuyés du bordereau d'envoi. La copie N°2 du bon de commande est gardée par l'ordonnateur délégué et la copie 1 est adressée au gestionnaire de crédit. Le fichier informatique passe à l'état « notifié au fournisseur ». Cette notification au fournisseur sanctionne la fin de la phase d'engagement des dépenses.

La liquidation des dépenses publiques a pour objet de vérifier la réalité de la dette et d'arrêter le montant exact de la dépense. Le gestionnaire de crédits, initiateur de la dépense, reçoit directement du fournisseur ou du prestataire de service, la livraison des produits commandés ou des prestations effectuées, appuyée d'un bordereau de livraison ou d'un procès-verbal de réception en trois exemplaires. Toute livraison de fournitures ou de prestation de service ou de matériels dont le montant est supérieur ou égal à 1.000.000 de FCFA doit se faire en présence du Contrôleur Financier ou de son délégué, d'un représentant de l'ordonnateur délégué et du gestionnaire de crédits ou de son représentant. Il procède à l'enregistrement des commandes dans des registres. Nous avons constaté que le contrôle financier participe à la réception des commandes sans réellement apprécier la qualité qui est parfois mauvaise. Certes, le contrôle de la présence est effectif, mais celui de la qualité fait défaut. Cet état de chose est dû à une vérification non optimale des produits livrés, ce qui fait qu'on assiste parfois à la détérioration des matériels après un bref délai d'utilisation. De plus, l'enregistrement et l'entrée en magasin des produits livrés se fait sans :

- établir des documents comptables ;
- s'assurer de la réalité des soldes comptables ;
- examiner la séparation des exercices au niveau des opérations enregistrées dans les registres ;
- distinguer un achat, d'une consommation.

Conformément aux dispositions de l'article 23 du décret n°2011-270 du 02 avril 2011 portant attributions, organisation et fonctionnement du Contrôleur Financier, l'activité de contrôle des comptabilité devrait prendre la forme de la vérification des livres journaux, des registres de comptabilité matière et ceux d'inventaire qui doivent être communiqués au Contrôleur

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

Financier ou à son Délégué sur leur demande, mais l'entrée en magasin des produits se fait sans une comptabilisation donc une absence totale de la tenue de la comptabilité matière dans tous les ministères et institutions. On assiste en général à :

- une séparation des tâches insuffisante entre les services qui s'occupe du patrimoine de l'Etat ;
- des sorties d'articles du stock pour l'utilisation temporaire sans enregistrement comptable ;
- un cumul de fonctions de magasinage et de contrôle par les acteurs ;
- un personnel peu qualifié dans la gestion des stocks ;
- un mauvais suivi des corrections de stocks.

Le rôle de conseiller du Contrôleur Financier en ce qui concerne la vérification de la comptabilité des matières des différentes structures contrôleur Financier s'implique dans la préparation du budget afin de s'assurer de la sincérité des prévisions de dépenses. Mais nous remarquons malheureusement qu'il ne participe pas suffisamment à la préparation du budget.

1.2.2 Observations sur les contrôles effectués par la DGTCP lors du paiement des dépenses des dépenses publiques

Aux termes des dispositions de l'article 69 du décret n°2011-039 du 15 février 2001 portant règlement général sur la comptabilité publique, « le paiement est l'acte par lequel l'Etat ou tout autre organisme public se libère de sa dette ». Le paiement intervient donc suite à l'envoi au comptable par l'ordonnateur, des mandats de paiements appuyés des pièces justificatives. Cet envoi est assuré par un bordereau de transmission.

Au Trésor, les agents effectuent le paiement qui se réalise en deux étapes : la prise en charge des titres de paiement et le règlement de la dépense. Pour ce qui concerne la prise en charge des mandats de paiement, nous avons deux phases :

- la réception des mandats de paiement qui se traduit par la vérification de la présence physique des titres énumérés sur le bordereau de transmission et l'émargement du registre de transmission de l'ordonnateur.
- Le contrôle de régularité des titres de paiement par le comptable : le paiement étant une opération juridique, le comptable est tenu de procéder au contrôle régularité formelle des titres de paiement qui lui soumis à travers les pièces

justificatives (bon de commande, factures, marchés , bordereau de livraison, procès-verbal de réception etc).

Concernant le règlement de la dépense, nous avons le paiement juridique et le paiement matériel.

-le paiement juridique : le service chargé du règlement reçoit le mandat et les pièces justificatives. L'agent contrôle ensuite sur pièces et à l'écran :

- la conformité à la réglementation en vigueur du mode de règlement ;
- la cohérence des informations figurant sur les titres de règlement affichées à l'écran et le dossier papier.

Lorsque ces contrôles sont concluants, le responsable du service valide et édite les titres de règlement (bon de caisse, avis de crédit) ainsi que les bordereaux de règlement par mode de règlement. Il s'agit de :

- bon de caisse pour les paiements aux guichets du Trésor Public (paiement à vue) ;
- avis de crédit pour les paiements par virement bancaire ou postal ;
- et bordereau des autres modes de règlement (règlement par chèque sur le Trésor).

Le comptable signe ensuite les documents édités et les transmet à la structure chargée du paiement matériel de la dépense.

Mais lorsque des irrégularités sont constatées lors des différents contrôles, elles donnent lieu selon le cas, à un différé du visa du Receveur Général des Finances (RGF) ou à un rejet du titre. Il convient de remarquer à ce niveau que la répartition des tâches est faite de telle sorte que chaque agent vérificateur ait à sa charge un ou plusieurs ministères ou institutions. Ainsi, les titres provenant d'un ministère ou institution de l'Etat sont destinés à un agent vérificateur bien connu. Ceci permet de bien suivre les dépenses et de gagner du temps dans le travail. Nous constatons donc une répartition rationnelle des tâches. Cependant, il ressort de nos entretiens avec les agents du service que, malgré leur organisation et leur bonne volonté, ils sont souvent acculés vers les derniers jours de l'année, à cause de la masse importante de titres qui échouent au Trésor.

Après les contrôles de régularités, les agents vérifient s'il existe des oppositions au paiement concernant les titres acceptés. Le cas échéant, l'agent chargé d'exécuter l'opposition effectue les calculs de liquidation et fait mention du montant correspondant (en rouge) sur le mandat de paiement concerné, en précisant la nature de l'opposition exécutée. Les retenues ainsi effectuées donnent lieu à la délivrance de déclaration de recette au bénéficiaire du titre. La déclaration de recette est éditée en double exemplaire.

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

Les originaux et les états récapitulatifs destinés aux services des impôts (en cas d'oppositions de nature fiscale) sont transmis au Service de la Recette pour envoi à la DGID. Les titres sont ensuite transmis au chef de Division du Visa pour contrôle. Ce dernier paraphe les titres et vérifie le bien-fondé du différé ou du rejet pour infirmer ou confirmer la sanction proposée par l'agent vérificateur ou recourir à l'arbitrage du chef de service en cas de nécessité. Le chef de service ou son adjoint paraphe les titres et les bordereaux si les contrôles s'avèrent concluants. Les titres réguliers ayant reçu le paraphe du chef de division et du chef de service sont saisis dans MATKOSS avant leur transmission au RGF ou à l'un de ses fondés de pouvoirs. Ce dernier signe et oppose son visa « VU BON A PAYER » sur les titres. Après le visa du RGF ou de son fondé de pouvoir, les titres sont retournés aux agents vérificateurs pour validation dans la SIGFIP. Ces derniers procèdent :

- à la prise en charge dans SIGFIP des retenues opérées ;
- à la validation dans SIGFIP des dépenses visées et acceptées.

Les titres de paiement traités, visés « VU BON A PAYER » et validés sont ensuite transmis à la division du Règlement. A cette, les titres de paiement subissent un nouveau contrôle puis il est édité dans SIGFIP, les titres de règlement (bon de caisse et avis de crédit) des dépenses concernées, conformément au mode de règlement figurant sur les titres de paiement. Le chef de la division du règlement procède à la mise en règlement des titres de paiement et se connecte à MATKOSS pour y saisir le numéro du bordereau de règlement et sa date d'édition. Ensuite, les fiches d'écritures sont établies, paraphées par l'agent qui en a la charge et signées par le chef de division après contrôle. Elles sont aussitôt saisies dans le logiciel de comptabilité ASTER.

La section qui établit les fiches d'écritures est également de tenir la comptabilité des opérations de dépenses effectuées par les divers postes comptables. Les pièces comptables qui devraient être envoyées toutes les décades par les Receveurs des Finances à cet effet, ne parviennent pas à temps du fait de la lenteur dans l'apurement et la centralisation des comptabilités des postes comptables. La fiche d'écriture est en trois exemplaires. La copie jaune est transmise au Service de la Comptabilité Publique et celle rose, appuyée d'une copie du bordereau de règlement des mandats est conservés à la division du Règlement en vue de la confection du Compte de Gestion. L'originale, de couleur bleu appuyée du bordereau de règlement, des titres de règlement, du bordereau de transmission des oppositions et de l'avis de règlement, est transmise au Service de la Trésorerie qui assure le paiement matériel de la

dépense. Notons que le Trésor Public dispose d'un délai de dix (10) jours pour une dépense ordonnancée et que le délai d'exécution au niveau de la phase administrative est de quinze (15) jours.

En ce qui concerne le paiement matériel, elle constitue le deuxième type de paiement qui met définitivement fin au long processus d'exécution de la dépense. C'est par son biais que se fait la mise en œuvre du rôle de caissier du comptable public. Au niveau de la Recette Générale des Finances, C'est au service de la Trésorerie, que revient ce rôle. Les divers documents en provenance du Service de la Dépense sont réceptionnés par le service de la Trésorerie. Il s'agit : des copies originales des fiches d'écritures, des bordereaux de règlement, des titres de règlement, du bordereau de transmission des oppositions et de l'avis du règlement. Les agents effectuent un dernier contrôle de cohérence sur les dossiers et procèdent à leur validation dans le réseau informatique. Il est alors édité dans MATKOSS, un bordereau de transmission des pièces selon le mode de règlement des titres de paiement. Ensuite, les titres de règlement sont envoyés aux destinataires. Les bons de caisse sont déposés au guichet du Trésor pour paiement des bénéficiaires ayant souhaité se faire payer à vue. Les avis de crédits quant à eux, sont transmis aux institutions bancaires de la place ou au centre des chèques postaux selon le cas. Le bordereau des autres modes de règlement pris en charge au Service de la Trésorerie est transmis au Service de l'Épargne. Les créanciers de l'État devront alors se présenter, selon le mode de règlement, soit au guichet du Trésor, soit dans les banques secondaires ou encore au centre des chèques postaux, pour percevoir les sommes qui leur sont respectivement dues. La procédure prend alors fin dès que le bénéficiaire est entré en possession de sa créance.

DEUXIEME PARTIE

**CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE ET
METHODOLOGIE DE RECHERCESS**

III. PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE

Les crises financières, économiques, alimentaires et climatiques survenues au cours des dernières années ont mis exergue le niveau élevé d'interdépendance existant entre les pays. La faiblesse au niveau de l'efficacité des politiques et des dispositifs de contrôle au sein d'un pays peuvent désormais affecter toute une région, un continent et, par effet domino, affecter en dernier ressort le reste de la planète. La reprise de l'économie mondiale, amorcée en 2010 devrait se confirmer en 2011, reflétant ainsi l'incidence positive des politiques de soutien à la Croissance et le redressement de la demande intérieure. Mais cette reprise a connue quelques perturbations au cours du premier semestre 2011. En effet la catastrophe Nucléaire de FUKUSHIMA ayant fait plus de 10000 morts au Japon le 11 mars 2011(NHK-Japon, 2011). Et la hausse des prix des matières premières ont fortement perturbé l'approvisionnement des grandes industries du monde, induisant du coup le ralentissement de l'économie mondiale.

Grâce à la mise en œuvre de réformes structurelles, à des politiques budgétaires vertueuses et au contrôle plus serré de l'inflation de nombreux pays africains ont pu adopter des mesures de relance monétaire et budgétaire et atténuer l'impact des crises. Les économies africaines devraient se ressaisir rapidement pour atteindre un taux de croissance moyen de 5,2% en 2011 contre environ 4,7% en 2010. Au Bénin, la dynamique de l'économie a été affectée par la conjoncture économique internationale. En particulier, la reprise de l'activité économique amorcée depuis 2006, a été infléchi par le recul de la production du coton et le ralentissement des échanges commerciaux avec les pays voisins, notamment le Nigéria. La morosité économique des années 2009 et 2010 est notamment imputable à la crise financière et économique internationale, les catastrophes naturelles dont précisément les graves inondations de 2010, la baisse des dépenses d'investissement en particulier celles financées sur les ressources intérieures en lien avec la baisse des recettes fiscales et la hausse de la masse salariale.

Les dépenses de personnel ont connu une augmentation rapide depuis 2006. Elles sont passées de 135 milliards FCFA en 2006 à 238,7 milliards en 2010, soit une hausse de 76,8%. Le ratio masse salariale/recettes fiscales, indicateur de second rang de l'UEMOA qui ne devrait pas dépasser 35%, est passé de 35,6% en 2006 à 45,4% en 2010 en liaison avec les différents avantages accordés aux fonctionnaires, notamment ceux des secteurs de la santé et de l'éducation. Une étude réalisée sur la politique salariale au Bénin par le Fonds Monétaire International en mai 2010 a montré que la croissance rapide salariale risque de compromettre

la viabilité des finances publiques béninoises. Elle recommande toutefois que « Pour un acheminement plus performant des services publics, il serait crucial de recruter, de fidéliser et de motiver des fonctionnaires qualifiés ». La croissance économique résulte de la conjoncture de plusieurs dont l'un des plus importants est la bonne tenue des investissements (O'Connell et Ndulu, 2000 ; Vega zones, 2000) .La volatilité dans le temps des dépenses d'investissement étant la principale composante des cycles de l'économie (Epaulard, 2011), l'investissement est au cœur du phénomène de développement économique.

A l'instar de ses pairs faisant partie intégrante des pays « pauvres » de la planète (pays les moins avancés), le Bénin n'est pas épargné du défi d'innover dans ses politiques de rémunération pour attirer et surtout retenir les talents dont il a besoin. Il est donc crucial pour les entreprises, au Bénin, de pouvoir concevoir, construire et mettre en œuvre des politiques de rémunération susceptible de répondre aux défis stratégiques actuels. Au cours des dix dernières années, le taux de masse salariale rapporté aux recettes fiscales au Bénin a été instable ; il s'est établi de 2001 à 2010 respectivement à 35,16% ; 35,62% ; 38,48% ; 36,04% ; 34,25% ; 36,46% ; 34,21% ; 32,94% ; 30,27% ; 35,00% (données statistiques, économiques et financières de la BCEAO 2012), soit 34,84% en moyenne annuelle. Cette performance n'a pas perduré car en 2011, l'on note une hausse de cette masse salariale qui s'établit à 47,6% des recettes fiscales, pour une norme communautaire FMI de 35% fixée par l' UEMOA et le ratio investissement/ressources propres est passé de 28,47% en 2010 à 17% en 2011 (données statistiques, économiques et financières de la BCEAO), pour une norme fixée à 20%. Avec la hausse sensible de cette salariale, le taux d'investissement a considérablement chuté. De même la contribution de secteurs privés et du secteur public à la croissance du PIB est respectivement 0,9% et 0,5% en 2003 ; 0,8% et 0,5% en 2008 et -1,0% et 1,4% en 2009. Dans ces conditions de faiblesse des taux d'investissements public et privé ; la masse salariale apparaît comme variable importante de la politique budgétaire de la puissance publique (BCEAO, 2012). Au regard de ces réalités, il serait beaucoup plus judicieux d'analyser profondément les effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin. Ainsi, nous nous posons la question principale de savoir si la masse salariale affecte-t-elle les investissements au Bénin?

IV. LES OBJECTIFS ET LES HYPOTHESES DE L'ETUDE

IV.1 Les objectifs de l'étude

IV.1.1 L'objectif général de cette étude est d'analyser l'impact de la masse salariale sur les investissements au Bénin . Spécifiquement il s'agit de :

1. Analyser l'évolution de la masse salariale et de l'investissement au Bénin ;
2. Evaluer l'effet de la masse salariale sur l'investissement privé au Bénin ;
3. Evaluer l'effet de la masse salariale sur l'investissement public au Bénin

IV.2 Les hypothèses de l'étude

Deux hypothèses serviront de base à cette étude :

- La masse salariale influence négativement l'investissement privé au Bénin.
- La masse salariale affecte négativement l'investissement public au Bénin

LA REVUE DE LA LITTERATURE

Dans cette partie nous faisons d'abord une approche conceptuelle, après nous présentons une revue de la littérature théorique et empirique et pour finir nous faisons une synthèse.

Analyse conceptuelle

A ce niveau nous allons définir littérairement et selon les courants de pensée, les notions de masse salariale et d'investissement.

La notion de masse salariale

D'après le dictionnaire Encyclopédique de finances publiques, les salaires sont les rémunérations perçues pour une activité juridiquement subordonnée, exercée au profit d'un employeur privé (entreprise ou ménage), d'une entreprise publique ou de l'Etat. Les rentes viagères sont des revenus périodiques versés par le débirentier au crédientier (Philip,1991).Par suite, le lexique d'économie définit la masse salariale comme) « l'ensemble des salaires et cotisations sociales des employés versé par les agents économiques » ; et le salaire comme « la rémunération allouée au travailleur lié à un employeur par un contrat de louage de services ». Selon la terminologie marxiste, le salaire est « le prix de la force de travail ».

Le concept « salaire » prend des appellations diverses en fonction de la nature de l'activité : traitement (fonctionnaires civils), soldes (militaires), appointement (cadres supérieurs), gages (personnel domestique) etc. le salaire de base est le salaire prévu dans le contrat d'engagement, les primes non comprises. Le salaire brut est le salaire calculé avant les cotisations sociales du salarié. Le salaire net est la rémunération après déduction des cotisations sociales. Le salaire nominal est le salaire à prix courant. Le salaire réel est le salaire à prix constant.

Chez les néoclassiques, on est en théorie de l'offre puisqu'on se place du point de vue des entrepreneurs. C'est la flexibilité des salaires qui permet d'atteindre le plein emploi. Tout chômage est alors volontaire. Selon ce courant de pensées, c'est la confrontation de l'offre et la demande qui détermine le niveau de l'emploi. Chez John Maynard Keynes (1936), on est en théorie de la demande, c'est –à-dire qu'on se place du point de vue des consommateurs. Il

faut encourager la demande par une politique interventionniste. Tout chômage est involontaire. Chez Keynes c'est le phénomène inverse qui s'observe : c'est en fonction de la demande effective qu'il faut déterminer la production, ensuite le niveau de l'emploi.

La sortie de crise passe, chez les néoclassiques, par une baisse des salaires et chez Keynes par une hausse des salaires. Les deux théories sont donc totalement incompatibles. Or Edmond Malinvaud (1990) a montré que le chômage actuel est à la fois néoclassique et à la fois keynésien c'est-à-dire à la fois un problème de charges sociales et un problème de taux d'intérêts trop élevé.

Pour Adam Smith (Kirkcaldy, 1723) l'accumulation des machines impliquent une augmentation des besoins en main-d'œuvre, et donc une montée des salaires.

La hausse des salaires permet aux pauvres de faire vivre leurs enfants et donc d'accroître à terme la main-d'œuvre disponible, provoquant alors une baisse des salaires vers leur niveau antérieur, et permettant que s'accroissent de nouveau le profit et donc l'accumulation.

Selon Karl Heinrich Marx (Trèves, 1818) seul la force de travail est source de valeur. C'est la consommation de la force de travail achetée au travailleur par le capitaliste qui permet de dégager une plus-value et qui donne ainsi lieu à l'existence d'un taux de profit. Il pense que les travailleurs perçoivent un salaire de subsistance qui leur permet juste de renouveler leur force et retourner au travail le lendemain.

La théorie du salaire présente deux versions complémentaires.

- La première, de court terme, s'appuie sur la théorie du fonds des salaires (A. Smith ; JS Mill). La masse salariale (salaire multiplié par le nombre de travailleurs) est considérée comme prédéterminée par le montant des capitaux accumulés (épargne par les capitalistes pour engager le processus de production. Ainsi, $W \cdot N = S$ (avec w le salaire, N travail, S épargne)
- La seconde, de long terme, introduit le salaire naturel (Malthus, Ricardo). Le travail est une marchandise, qui a un coût de production correspondant au minimum nécessaire à l'entretien de l'ouvrier et de sa famille (la richesse des nations, 1776).

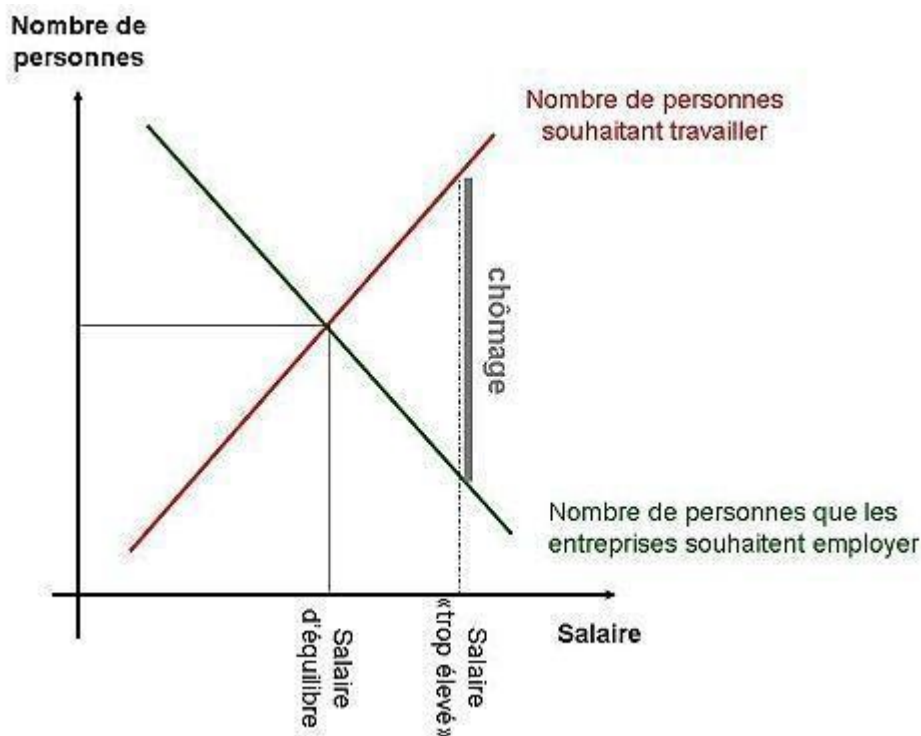
Par ailleurs, le salaire d'équilibre est le salaire qui assure l'équilibre entre la demande et l'offre du travail : Plus les salaires sont élevés plus les gens auront envie de travailler et moins les entreprises auront envie d'embaucher. L'économie tendra vers

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

une situation d'équilibre, qui se situe graphiquement au point de rencontre des deux courbes.

A ce point, le nombre de personnes souhaitant travailler correspond exactement au nombre de personnes que les entreprises souhaitent employer : il n'y a donc pas de chômage. Et le salaire est appelé salaire d'équilibre. Pour ce salaire, le chômage est nul, et toutes les entreprises voient leurs offres d'emploi satisfaites.

Graphique 1: Détermination graphique du salaire d'équilibre



Comment, dans ce cadre, expliquer l'apparition et la persistance du chômage ?

Il n'y a dès lors qu'une seule explication possible au chômage, comme on peut le constater sur le graphique : l'existence d'un salaire trop élevé. En effet, pour ce salaire trop élevé :

- beaucoup de gens souhaiteront travailler
- mais les entreprises ne voudront pas employer grand monde.

La notion d'investissement

L'investissement désigne l'acquisition, par l'entreprise, des moyens de production qui viennent accroître le capital productif. Il s'agit donc de capital fixe, de machines. L'investissement est une variation de capital. Il fait augmenter le capital, raison pour laquelle

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

on dit que c'est un flux. Il sert à augmenter à remplacer le stock de capital. On peut donc distinguer deux sortes d'investissement : l'investissement net sert à augmenter le stock de capital tandis que l'amortissement sert à remplacer le capital usé. L'amortissement a pour cause principal le progrès technique. L'amortissement a pour cause également l'usure physique du capital technique. Cet investissement de remplacement est dit également consommation de capital fixe.

Investissement brut= investissement net + amortissement

L'investissement immatériel, il s'agit des dépenses de services comptabilisées comme des consommations intermédiaires, car elles ne servent qu'une fois dans l'activité productive. Cette dépense sert à augmenter la production, elle est une source de revenu futur. Voilà pourquoi on la considère comme de l'investissement (selon les auteurs).

Les investissements productifs sont les investissements des entreprises.

Les investissements improductifs sont les investissements provenant de l'Etat, des collectivités locales et des services publics : achat de logement.

L'investissement privé regroupe les dépenses des ménages ou des entreprises en vue d'augmenter la quantité ou d'améliorer la qualité des facteurs utilisés dans la production de biens et services. Dans ce contexte on parle d'Investissement Direct Etranger (IDE).

Quant aux investissements publics, il s'agit des investissements des administrations et des grandes entreprises nationales. Ils contribuent à la production de services publics, collectifs dans le cadre de la politique budgétaire, financés par les impôts.

Les mesures de l'investissement

L'agrégat de mesure de l'investissement est la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), une mesure de l'investissement matériel.

Pour mesurer la FBCF, il faut travailler en volume (on tient compte de l'inflation). Il faut distinguer le taux d'investissement du taux de variation d'investissement :

Taux d'investissement= effort d'investissement= $(FBCF / VAB) \times 100$

Taux de variation de l'investissement= évolution de l'investissement dans le temps= $\{(I_a - I_d) / I_d\} \times 100$

Si l'investissement augmente plus vite que la croissance économique, alors le taux d'investissement augmentera également (Paradez, 1974).

La revue de la littérature théorique

Lien entre politique salariale et investissement

Plusieurs attitudes peuvent être prises à l'égard de la masse salariale dans ses rapports avec l'économie. On peut décider d'adopter un comportement tout à fait volontariste aux fins de prétendre contrôler ou encourager le développement économique en utilisant l'outil fiscal. Tout comme la politique fiscale, la politique budgétaire a une influence sur l'investissement. A ce propos, plusieurs théories et réflexions ont été proposées et diffèrent selon les courants doctrinaux et idéologiques de pensées.

Chez Karl Marx (1818-1883)

Seul le travail est source de valeur. Le travail est sous-payé et les travailleurs sont exploités. Le profit des entreprises trouve son origine dans cette situation. Il résulte de la différence entre la valeur du travail incorporé dans le produit et la valeur du travail payé. Dans un contexte de diminution des profits liés à des investissements de plus en plus lourds, les entreprises sont incitées à produire de plus en plus. Mais les productions supplémentaires ne trouvent pas de preneur du fait de la modicité des salaires. Ceci provoque une crise du système économique capitaliste et l'avènement du socialisme.

Grâce aux lois du marché, Smith décrit ensuite une dynamique économique qui doit conduire la société vers l'opulence. Faisant la louange de l'épargne, qui n'est que la manifestation de la frugalité et du renoncement au bien-être immédiat afin que survive et prospère l'industrie, Smith voit dans l'accumulation du capital, c'est-à-dire l'investissement des machines, l'occasion de décupler la productivité et d'accroître la division du travail.

Chez John Maynard Keynes (1883-1946)

Le contexte est celui d'une remise en question des conclusions néoclassiques à la suite des désordres économiques et des sévères dépressions des années 1890 et 1930.

En effet, la demande effective adressée aux entreprises peut être insuffisante pour assurer la pleine utilisation de tous les facteurs de production : il y a contrainte de débouchés pour les entreprises. La production s'ajustant à la demande, il y a bien équilibre, mais de sous-emploi.

Plus récemment, les néo-keynésiens consolident la pensée de Keynes en lui apportant des fondements micro-économiques. Ils justifient en particulier la rigidité des prix et des salaires à la baisse, ce qui légitime la notion d'équilibre de sous-emploi. Dans un ordre d'idée similaire, les théoriciens du salaire d'efficience justifient les augmentations de salaires non par le fait qu'elles augmentent les débouchés des entreprises mais parce qu'elles réduisent in fine le coût du travail. Deux raisons principales sont avancées : d'une part les hausses de salaires sont source de motivation supplémentaire pour les salariés et donc de productivité accrue, d'autre part, elles limitent la rotation de la main d'œuvre qui coûte cher aux entreprises.

Auteurs principaux : Römer Barro

Au milieu des années 80, certains économistes revisitent les théories de la croissance laissées en plan depuis les années 60. Les facteurs explicatifs de la croissance étaient alors au nombre de trois : le capital, le travail, et un résidu qui incorporait le progrès technique.

Effets indirects de la masse salariale sur l'investissement

La masse salariale a des effets indirects sur l'investissement. En effet, le salaire détermine la consommation finale et les taux d'intérêts : impact de la masse salariale sur la consommation.

Les théories explicatives de l'investissement

Alphandéry (1976) a montré que le montant global des investissements est généralement influencé par deux variables fondamentales.

- Il y a d'une part, le coût de l'emprunt nécessaire pour le financement de l'investissement ; donc si le taux d'intérêt(i) est élevé, alors le volume des investissements I est faible.
- d'autre part, les investissements croissent avec la variation de la production de l'entreprise.

Ces deux analyses sont considérées par cet auteur comme d'ordre microéconomique et ne révèlent pas toujours la réalité au plan macroéconomique : c'est pourquoi il intègre l'analyse macroéconomique pour essayer de relier le montant agrégé des investissements aux variations

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

(ΔY) de la production totale. Pour lui, la fonction macroéconomique dépend donc fondamentalement de deux variables à savoir : le taux d'intérêt (i) et la variation de la production ΔY , alors $I = \varphi(i ; \Delta Y)$. De même, il importe de faire remarquer que le revenu des agents constitue un déterminant pour l'investissement (autofinancement) et que le marché financier joue un rôle de poids dans la décision d'investir. Enfin, la corrélation entre l'investissement et la variation de la production (principe d'accélération) a été découverte par l'économiste français Albert Aftalion (1909) et intensément utilisé dans les travaux de l'américain J.M. Clark (1917).

L'autofinancement

Selon Alphanbéry (1976), l'investissement I optimal dans un contexte d'autofinancement est tel que le flux de revenu obtenu après cet investissement est préféré à la répartition initiale ainsi qu'à toute répartition obtenue avec les autres investissements possibles.

Il est alors clair que l'investissement I dépend de la préférence pour le temps et de la répartition avant et après revenu. Cette analyse impose de nombreuses conditions à l'investisseur et n'est valable que si l'investisseur ne peut avoir recours au marché financier ; ce qui n'est pas le cas des entreprises ; même si l'analyse reste exacte pour les investissements en capital humain généralement autofinancés.

Le rôle du marché financier

Grâce au marché financier, l'agent économique a la possibilité de transformer tout flux inter temporel en un flux préféré de la même valeur actuelle par épargne ou présente la plus élevée est préférée.

L'intervention de l'investisseur est en deux temps : d'abord il prend l'investissement I qui lui donne la répartition $(Y_t)_1$ la plus forte valeur présente, puis il répartit alors $(Y_t)_1$ par épargne ou désépargne selon optimum inter temporel de consommation (C_t) . Il est clair que l'investissement ne sera réalisé que si la valeur présente de $(Y_t)_1$ est supérieur à (Y_t) .

La revue de la littérature empirique

Des études empiriques sont effectuées dans divers pays sur la masse salariale et révèlent que :

- En Côte d'Ivoire, les travaux de Kouakou (2010) ont montré que la part du budget consacrée au fonctionnement du secteur public ivoirien, et en particulier les charges de

personnel, s'accroît de plus en plus, au détriment d'une affectation conséquente de moyens aux autres postes de dépenses, notamment les dépenses d'investissements publics. De 2013 à 2015, la masse salariale /recette fiscale en pourcentage de ces trois dernières années sont respectivement :43,1 ; 46,0 ; 45,3 .Au vu de ces résultats, la Côte d'Ivoire dépasse la norme communautaire de l'UEMOA qui est de 35% (DGAE, mars 2016). Pour inverser cette tendance, la Côte d'Ivoire entreprend, avec l'appui des partenaires financiers, des politiques pour assainir ses finances publiques, par l'optimisation de ses dépenses, dans un contexte de rareté des ressources publiques. Cette étude a été réalisée dans la perspective de recherche de solutions pour la maîtrise des dépenses de salaires. Elle a pour objectif de permettre une meilleure compréhension de l'accroissement non contenu des dépenses de salaires dans le budget de l'Etat et de proposer des mesures pour contenir la pression de la masse salariale sur les recettes fiscales, afin de ramener le ratio masse salariale/recettes fiscales au niveau de la norme communautaire de l'UEMOA.

L'analyse empirique de la situation budgétaire montre une tendance haussière de la masse salariale en Côte d'Ivoire. En effet, la masse salariale est passée de 454,1 milliards de FCFA en 2000 à 749 milliards de FCFA, soit un taux de croissance de 5,13%. Cela s'explique d'une part par le nombre croissant des agents de la fonction publique et d'autre part par les différentes mesures à incidence financière prises par le gouvernement durant la période.

- Selon le Rapport 2006 African Forum and Network on Debt and Development (D'AFRODAD), il ressort que quand le FMI introduit une limitation de la masse salariale du secteur public, « les plafonnements deviennent permanents », et même si les conditions changent, la limitation demeure. Et « le fait que les limitations de la masse salariale soient maintenues peut indiquer qu'ils constituent une solution, mais au bout du compte, ils ne résolvent pas les problèmes qu'ils tentent de résorber ». Le même rapport indique qu'une étude réalisée en 2006 sur quatre pays couverts par le FMI révèle que les limitations salariales ont eu un impact négatif sur les ratios enseignant/élèves dans les écoles primaires : « les conditionnalités difficiles imposées par le FMI continuent à anéantir les efforts visant à améliorer la qualité de l'éducation scolaire comme en atteste les taux d'abandon accrus en Éthiopie, les ratios accrus élèves/enseignant au Malawi et en Zambie et l'incapacité de l'État à former et à recruter des enseignants qualifiés ».

Cependant, les mêmes mesures prescrites par ces partenaires et mises en œuvre dans d'autres pays ont permis aux Etats concernés de réussir leur politique de maîtrise des dépenses en

général, et en particulier les dépenses de personnel dans l'Administration Publique. Baldacci et al. (2003), montrent que parmi les pays à faible revenu ayant appliqué un programme d'ajustement pendant les années 90, les Etats qui ont réduit les déficits budgétaires de moins d'un demi-point du PIB pendant la période considérée, par la compression des dépenses courantes (par exemple les traitements et salaires), ont enregistré une croissance additionnelle du revenu par habitant de 0,5 % par an, pendant cette période de mise en œuvre des PAS. - Les travaux de Cannac (1991) révèlent également qu'il y a une corrélation positive entre l'évolution du taux de chômage et celle du pourcentage du PIB consacré à la rémunération des agents publics. Ainsi, au cours des années 1990, le chômage a augmenté en France en même temps que la dépense salariale des administrations. Au contraire, le Royaume-Uni a connu dans le même temps une forte diminution des dépenses salariales publiques et une réduction parallèle du chômage. En fait, le financement d'une partie importante de la dépense par des cotisations sociales qui alourdissent le coût du travail, conduit les entreprises à réduire les embauches et à privilégier la substitution du capital au travail. En outre, une partie de la ressource publique est consacrée à des dépenses de redistribution, qui peuvent, lorsqu'elles sont mal conçues, détourner du travail une partie de leurs bénéficiaires.

- Par ailleurs, Zerrouq (2001) indique que la masse salariale influence d'une façon très importante le creusement du déficit budgétaire structurel au Maroc et que la réforme de l'administration et de l'emploi dans le secteur public a contribué d'une façon déterminante à l'assainissement de la situation financière italienne : grâce à un gel des embauches, le nombre des agents publics a été réduit et les dépenses pour les salaires publics sont passées de 12,8% du PIB au début des années 90 à 10,6% du PIB en 2001.

- Au Sénégal, l'activité économique en termes réels a cru de 2,9% en moyenne entre 1985 et 1991 soit un taux légèrement supérieur au croît démographique. Le solde budgétaire est passé d'un déficit de 5,7% en 1985/1986 à 1,1% en 1990/1991 avec un poids réduit de la masse salariale de la Fonction publique qui représente 41% des recettes courantes. Les arriérés de l'Etat sont passés de 45 milliards en 1985/1986 à 10 milliards au 30 juin 1991. Le solde courant extérieur ne représente que 3,6% du PIB en 1991. Les avoirs extérieurs se sont améliorés nettement de 43,8 milliards entre décembre 1985 et décembre 1991. Il en est de même pour la position nette du gouvernement qui s'est améliorée de (20,8 milliards sur la période) limitant l'effet d'éviction que l'Etat suscitait en recourant massivement au système bancaire. (Kassé, 1991). Cette politique mise en place a su évoluer jusqu'à nos jours. Ce qui

leur a permis d'avoir la maîtrise des valeurs de la masse salariale en % de 2013 à 2015 qui se présente comme suit : 34,6 ; 32,7 ; 33,0 soit en moyenne 33,43.(DGAE, mars 2016)

- Au Togo, les études faites en mai 2003 par Hessou ont montré que l'Etat engage plus de dépenses salariales qu'il en a les moyens en recettes. En effet, le coefficient de la masse salariale (+2,34) peut s'expliquer par le fort ratio de cette dernière par rapport aux dépenses publiques pendant ces dernières années où elle a évolué de 28,5% en 1990 à 36,9% en 2001, soit en moyenne 32% pour toute la période de l'étude (1970 à 2001). Le ratio moyen de 50% de la masse salariale sur les recettes confirme que seulement la moitié des recettes est réservée à couvrir les autres charges de l'Etat (Hessou, 2003). De même, c'est cette stratégie qui le pousse à avoir des masses salariales/recettes fiscales durant la période de 2013 à 2015 : 32,4 ; 31,3 ; 33,9. Ce qui justifie qu'il est en règle aux critères de convergence de l'UEMOA (DGAE, mars 2016)

- Sur la période 2007–2009 au Bénin, la croissance réelle annuelle de la masse salariale du service public a atteint en moyenne 14,7 %. En 2009 en particulier, les coûts salariaux en termes réels ont augmenté de 21 % et, en pourcentage des recettes fiscales, ont atteint 45,1 %, chiffre nettement supérieur au critère de convergence de l'UEMOA (maximum de 35 %). Sur les dix dernières années, la croissance réelle annuelle de la masse salariale s'est établie en moyenne à 9,6%, pour une croissance moyenne du PIB réel de 4,2 %. Bien que l'on constate d'importantes variations annuelles, cette hausse est due à une croissance annuelle moyenne du nombre de fonctionnaires de 2,6 % et à une croissance annuelle réelle des salaires moyens de 6,9 %.

Par ailleurs au niveau des finances publiques, les mesures d'assainissements et de modernisations mises en œuvre ont eu pour conséquences un accroissement des recettes publiques et une maîtrise du déficit budgétaire. Les recettes de l'Etat sont passées de 383,4 milliards FCFA en 2005 à 819,5 milliards FCFA en 2015, soit un accroissement de 113,7%. Le taux de pression fiscale est passé de 13,2% du PIB en 2005 à 15,0% du PIB en moyenne de dix dernières années. Le niveau de la progression fiscale reste tout fois en deçà de la communautaire de 20%, montrant que la politique d'identification des niches de recettes devra se poursuivre avec la mise en place d'une structure unique de centralisation des recettes (Office Béninois des Recettes) conformément à la méthodologie appropriée, à l'image de ce qui a été fait au Rwanda et au Togo.

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

Au niveau des dépenses, elles sont ressorties à 1242,3 milliards FCFA en 2015, dépassant ainsi pour la première fois la barre symbolique des 1000 milliards FCFA, contre 494 milliards FCFA en 2005. Il en a résulté une progression de plus de 150%. La croissance des dépenses est soutenue par les dépenses d'investissement et de masse salariale (135 milliards FCFA en 2006, 143,1 et 343,0 en 2015). Voilà l'évolution de la masse salariale de 2006 à 2015. Les dépenses d'investissement se sont en effet accrues de 161% sur les dix dernières années, en passant de 144,2 milliards FCFA en 2005 à 376,9 milliards en 2015. S'agissant du taux d'investissement, il s'établirait à 29% (le troisième taux d'investissement le plus élevé de l'UEMOA) selon les chiffres de la BCEAO contre 16,5% en 2005. S'agissant de la masse salariale, elle a connu un bond de 155% sur la période. En pourcentage des recettes fiscales, critères de convergence de l'UEMOA, le ratio s'est affiché à 48,2% en 2015 contre 35,6% en 2006, soit un saut de 12,6 points de pourcentage, en relation avec les divers avantages accordés aux fonctionnaires. Face à cet accroissement des recettes, le déficit budgétaire s'est affiché en moyenne autour de 3,9% du PIB contre 7,9% en 2015 (INSAE, mars 2016)

Bien que la masse salariale béninoise, en pourcentage des recettes fiscales, soit longtemps restée dans la moyenne des pays de l'UEMOA, elle se situe désormais parmi les plus élevées des pays de l'UEMOA.

De tous les pays de l'UEMOA, seuls le Burkina-Faso et la Guinée-Bissau (qui sort d'un conflit) dépassent le Bénin. Par rapport au PIB, le Bénin affiche la masse salariale la plus élevée de la région UEMOA, là encore hormis la Guinée-Bissau (DGAE, mars 2016).

Notre étude, analyse des effets de la masse salariale sur les investissements, qui couvre la période de 1980 à 2013, se veut un éclairage sur le pilotage de la masse salariale au Bénin.

LA METHODOLOGIE

Elle fera l'objet dans le cadre de cette étude, de la présentation des différents modèles appropriés pour la vérification de chaque hypothèse, des modèles d'analyses, de la méthode d'estimation utilisée et enfin de types de données collectées et leurs sources.

Les modèles conceptuels

- Le modèle 1 : le modèle d'investissement privé
- Présentation du modèle de base

Le modèle économétrique retenu a pour cadre de référence celui d'Agénor (1997). Ce modèle a l'avantage de prendre en compte un grand nombre de variables qui permettent de mieux expliquer le comportement de l'investissement privé. Sa spécification se présente comme suit:

$$IP/y = H(\Delta y, ck, L_p/p, R, Z'_G, Z_G^0, Z, D\sigma_z/y)$$

Où IP/y indique le ratio de l'investissement privé rapporté à la production

Δy : l'accélérateur du revenu ; ck : le coût du capital ; L_p/p : le rationnement du crédit ; R : la contrainte en devises étrangères ; (Z'_G, Z_G^0) : l'investissement public ; Z : le taux de change réel ; σ_z : l'instabilité macroéconomique et D/y : le ratio de la dette extérieure rapportée à la production.

La revue de littérature nous permet de prendre à priori des variables susceptibles d'influencer l'investissement privé au Bénin. La spécification retenue est inspirée du modèle utilisé au Cameroun par Dia Kamgnia et Touna Mama en 2002 pour étudier les déterminants de l'investissement privé.

- Spécification économétrique

Empiriquement, pour mesurer l'incidence de la pression fiscale sur l'investissement privé le modèle d'Agénor sera adopté. Mais, quelques modifications seront introduites. Pour éviter l'effet volume et harmoniser les variables qui sont des taux et des ratios, nous avons remplacé Δy par TCPIBr, ck par TIP, R par DO. Pour mieux adapter le modèle aux réalités béninoises, nous avons introduit des variables comme MS (pour vérifier l'hypothèse N°1)

Sous sa forme générale le modèle se présente comme suit :

$INVEPRIV = \varphi(MS, TCPIBr, ENCDTP, INVES PUB, TIP, DO)$

La forme fonctionnelle du modèle est la suivante :

$$INVEPRIV_t = \beta_0 + \beta_1 MS_t + \beta_2 TCPIBr_t + \beta_3 ENCDTP_t + \beta_4 INVES PUB_t + \beta_5 TIP_t + \beta_6 DO_t + \varepsilon_t$$

▪ Définition des variables

- **INVEPRIV** : Investissement privé en pourcentage du PIB ou taux d'investissement privé ; c'est un flux de capitaux mobilisé par les acteurs privés pour accroître leurs capacités de production. Il représente la variable expliquée de ce modèle.
- **MS** : Masse salariale ; exprimée en pourcentage du PIB, elle a un effet d'absorption sur le profit des entreprises privées. Elle est introduite dans ce modèle pour voir son influence sur l'investissement privé.
- **TCPIBr** : Taux de croissance du PIB réel ; c'est un outil d'analyse de l'activité économique en tant qu'indicateur de la croissance économique. Il est introduit dans ce modèle afin de mesurer la sensibilité de l'investissement privé par rapport à sa variation.
- **ENCDTP** : Encours de la dette publique en pourcentage du PIB ; il est introduit pour voir si un niveau d'endettement pourrait avoir un effet d'éviction limitant l'épargne intérieure pour l'investissement.
- **INVES PUB** : Investissement public en pourcentage du PIB ou taux d'investissement public ; c'est un flux de capitaux mobilisés par le gouvernement pour mesurer le développement de son économie tout en respectant les objectifs macroéconomiques visés. Il est introduit dans ce modèle pour vérifier s'il y a un effet d'entraînement ou d'éviction de l'investissement public sur l'investissement privé au Bénin.
- **TIP** : Taux d'intérêt prêteur ; il est introduit dans ce modèle afin de mesurer son influence sur les prêts accordés au secteur privé par les institutions financières.
- **DO** : Degré d'ouverture ; il mesure le niveau d'ouverture commerciale du pays. Il est inséré dans ce modèle afin de voir son impact sur l'investissement privé.
- ε : le terme d'erreur. Ce terme prend en compte les différentes erreurs qui seront commises lors de notre estimation.

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

- β_0 : le terme constant. Ce terme explique l'existence d'un investissement indépendant. D'après la théorie économique, nous pouvons émettre des hypothèses suivantes sur les signes espérés des paramètres des variables.
 - Signes attendus

Tableau 1 : Définition et signes attendus des variables du modèle 1

VARIABLES	SIGNIFICATION DES VARIABLES	SIGNE ATTENDU
β_0	Constance	+
MS	Masse salariale	-
TCPIBr	Taux de croissance du PIB réel	+
ENCDETP	Encours de la dette publique en pourcentage du PIB	-
INVES PUB	Investissement public en pourcentage du PIB	+
TIP	Taux d'intérêt prêteur	-
DO	Degré d'ouverture	+

Source : Auteur 2016

- Le modèle 2 : le modèle d'investissement public
- Présentation du modèle de base

C'est un modèle analytique d'investissement public proposé par Jean Egbert Sturn (2001) et repris par B. Clément, Rina Battacharya et al (2005) dans leur étude intitulée « l'allègement de la dette peut-il doper la croissance des pays pauvres ? ». Il se présente comme suit :

$$Tinvp_t = \beta_0 + \beta_1 uba_t + \beta_2 tdmot + \beta_3 tcrois_t + \beta_4 detp_t + \beta_5 deficit_t + \beta_6 apd_t + \beta_7 stab_t + \delta_t$$

Avec *tinyp* le taux d'investissement public en pourcentage du PIB ; *tdmo* le taux de croissance démographique, *tcrois* le taux de croissance du PIB réel ; *detp* la dette publique ; *deficit* le déficit budgétaire, *apd* l'aide publique au développement et *stab* la stabilité politique.

- Spécification économétrique

Empiriquement, pour mesurer l'incidence de la masse salariale sur l'investissement public le modèle de Jean Egbert Sturn sera adopté. Egalement ce modèle a subi des modifications. Ainsi nous avons introduit MS (pour vérifier l'hypothèse N°2) , DO et ENCDETP.

Le modèle d'investissement public s'écrira alors comme suit :

$$\text{INVES PUB}_t = \alpha_0 + \alpha_1 \text{MS}_t + \alpha_2 \text{TCPIB}_t + \alpha_3 \text{APD}_t + \alpha_4 \text{SERVDETP}_t + \alpha_5 \text{DO}_t + \alpha_6 \text{ENCDETP}_t + \varepsilon_t$$

▪ Définitions des variables

- INVES PUB_t : le taux d'investissement public, il indique la part de l'investissement public dans le PIB. Il représente la variable expliquée de ce modèle.
- MS : Masse salariale, elle traduit non seulement le poids des charges de fonctionnement dans le budget de l'Etat, mais aussi un revenu. Elle est introduite pour voir si elle influence l'investissement public au Bénin.
- TCPIB : Il est introduit dans ce modèle afin de mesurer la sensibilité de l'investissement public par rapport à sa variation.
- APD : l'aide publique au développement de tous les bailleurs de fonds en pourcentage du PIB ; elle comprend les dons et les prêts accordés aux pays en développement.
- SERVDETP : le service de la dette extérieure en pourcentage du PIB. Par commodité, pour l'explication de l'investissement public nous avons préféré utiliser le ratio service de la dette extérieure en pourcentage du PIB et non des exportations, parce que, intuitivement au moins, cela semble être le chiffre qui pèse le plus sur les décisions gouvernementales en matière d'investissement public.
- DO : degré d'ouverture ; il mesure le niveau d'ouverture commerciale du pays. Il est introduit dans le modèle afin de voir l'impact sur l'investissement public des ressources provenant des taxes sur les importations.
- ENCDETP : Encours de la dette publique en pourcentage du PIB ; il est introduit pour voir si un niveau d'endettement pourrait avoir un effet d'éviction.
- ε : le terme d'erreur. Ce terme prend en compte les différentes erreurs qui seront commises lors de notre estimation.
- α_0 : terme constant. Ce terme explique l'existence d'un investissement indépendant.

▪ Signes attendus

Tableau2 : Définitions et signes attendus des variables du modèle 2

VARIABLES	SIGNIFICATION DES VARIABLES	SIGNE ATTENDU
α_0	Constante	+
MS	Masse salariale	+
TCPIBr	Taux de croissance du PIB réel	+
APD	Aide publique au développement en pourcentage du PIB	+
SERVDETP	Service de la dette extérieure en pourcentage du PIB	-
DO	Degré d'ouverture	+
ENCDETP	Encours de la dette publique en pourcentage du PIB	+

Source : Auteur 2016

1.4.2. Les méthodes d'analyses

- Pour vérifier l'hypothèse n°1, nous utiliserons le modèle économétrique 1.
- Pour vérifier l'hypothèse n°2, nous utiliserons le modèle économétrique 2

1.4.3. Les méthodes d'estimation

- Estimation des coefficients du modèle

L'estimation des différents coefficients du modèle sera faite par la méthode des Moindres Carrés Ordinaires (MCO) au moyen du logiciel STATA

- Tests statistiques

Notre étude se fera sur trente ans couvrant ainsi la période allant de 1980 à 2010. Pour s'assurer de la qualité de notre modèle, des tests de diagnostic, de validation et de prévision seront effectués.

Tests de diagnostic

- Etude de stationnarité

Test de racine unitaire : c'est le test de Dickey-Fuller Augmenté (ADF) qui est utilisé pour vérifier la stationnarité des séries. En effet, une série temporelle est dite stationnaire si sa moyenne et sa variance sont constantes dans le temps et si la valeur de la covariance entre deux périodes ne dépend pas du moment auquel la covariance est calculée. Ainsi, la non stationnarité d'une série se manifeste à travers deux composantes : la présence de tendance déterministe et/ou de tendance stochastique. A cet égard, le test proposé par Dickey-Fuller (1981) prend en compte le trend (tendance déterministe) et la racine unitaire (tendance stochastique). Il se fait sur la base de trois modèles que sont :

$$\text{Modèle 1 : } \Delta Y_t = \rho Y_{t-1} + \sum_{j=1}^p c_j \Delta Y_{t-j} + \varepsilon_t$$

$$\text{Modèle 2 : } \Delta Y_t = \rho Y_{t-1} + c + \sum_{j=1}^p c_j \Delta Y_{t-j} + \varepsilon_t$$

$$\text{Modèle 3 : } \Delta Y_t = \rho Y_{t-1} + c + b_t + \sum_{j=1}^p c_j \Delta Y_{t-j} + \varepsilon_t$$

En conséquence, la lecture du résultat se fait en deux étapes :

1 / la significativité ou non du trend : Elle est appréciée à partir de la statistique calculée ou la probabilité attachée à cette statistique (elle est comparée à 5%)

2/ la présence ou non de racine unitaire : à cet effet, on teste l'hypothèse nulle H_0 contre l'hypothèse alternative H_1 . Les hypothèses sont :

H_0 : présence de racine unitaire

H_1 : absence de racine unitaire

-Si $ADF >$ valeur critique alors on accepte H_0 : la série a une racine unitaire.

- Etude de cointégration

Deux tests de cointégration sont généralement utilisés :

Test de cointégration de Engle et Granger (1987). En effet, deux séries sont dites cointégrées si les deux conditions suivantes sont vérifiées :

*les deux séries sont affectées d'une tendance stochastique de même ordre d'intégration d :

$Y_t \rightarrow I(d)$ et $X_t \rightarrow I(d)$

*une combinaison linéaire de ces deux séries permet de se ramener à une série d'ordre d'intégration inférieure :

$$\alpha_1 Y_t + \alpha_2 X_t \rightarrow I(d-b) \text{ avec } d \geq b > 0$$

$[\alpha_1 \alpha_2]$ est le vecteur de cointégration.

Ce test se fait en estimant le modèle de long terme et en étudiant la stationnarité des résidus du modèle ainsi estimé. Si ces résidus sont stationnaires en niveau, alors les séries sont cointégrées.

- Test de cointégration de Johansen(1988) permet par la méthode de maximum de vraisemblance de tester l'existence d'une relation de long terme dans les séries temporelles stationnaires et d'obtenir tous les vecteurs de cointégration dans un cadre multivarié. Contrairement à l'approche d'Engle et de Granger qui ne tient compte que d'une seule relation de cointégration, celle de Johansen paraît plus attrayante lorsqu'on veut tester la cointégration dans un système de plusieurs variables. Ce test est basé sur deux (02) approches

* La première, appelée statistique de la trace, teste l'existence d'au moins n vecteurs de cointégration dans un système comportant $N-n$ variables.

* La seconde dénommée statistique de la valeur propre maximale, teste s'il existe exactement n vecteurs de cointégration contre l'alternative de $n+1$ vecteurs.

- Tests de validation du modèle

- Prévision

Le FORECAST permet d'apprécier le pouvoir prédictif des modèles.

1.4.4. La collecte des données

Les données utilisées dans le cadre de notre étude sont des séries temporelles. Elles couvrent la période 1980-2010 soit 31 observations et sont collectées auprès de différentes structures comme la MEF-DGAE (Ministère de l'économie et des Finances-Direction Générale des Affaires Economiques), la BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest), l'INSAE (Institut National de la Statistique et d'Analyse Economique), la CAA (Caisse Autonome d'Amortissement) et le FMI (Fonds Monétaire International).

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

UEMOA : Plan Stratégique de la Commission de l'UEMOA 2011-2020, octobre 2010. « Politique salariale et viabilité des finances publiques au Bénin » Charlotte Lundgren, FMI, 2010

Estimation de la Direction Générale des Affaires Économiques (DGAE).

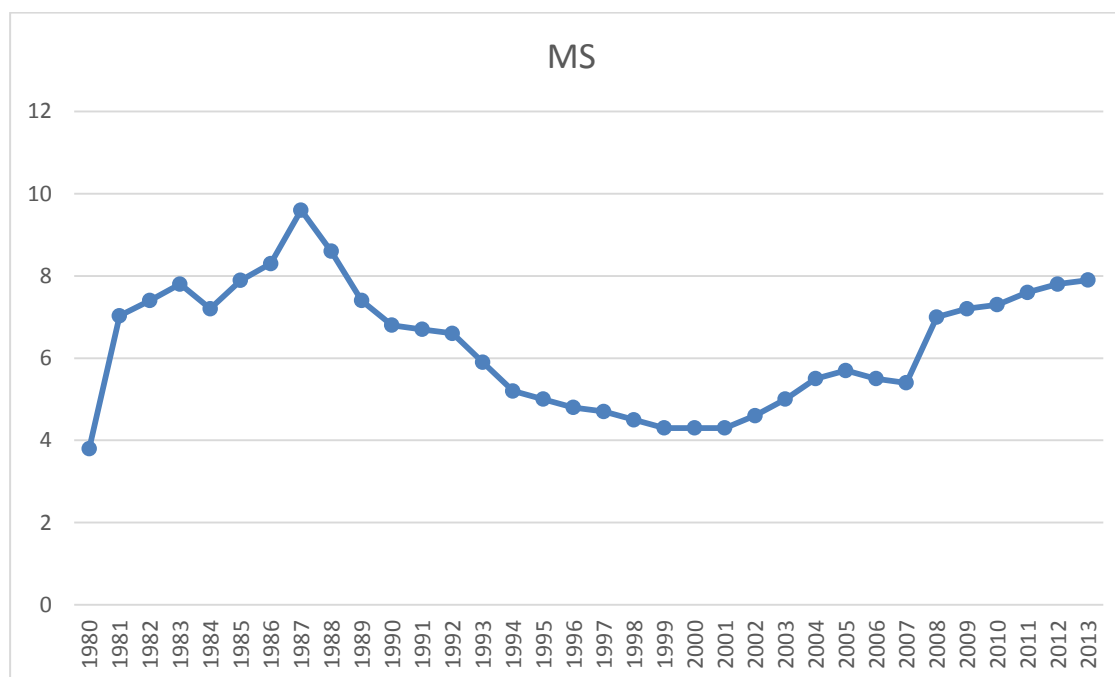
TROISIEME PARTIE
ANALYSE EMPIRIQUE

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

Le présent chapitre traite d'une part du comportement de la masse salariale, de l'investissement privé et de l'investissement public au Bénin et d'autre part il est consacré à l'élaboration et à l'estimation des modèles économétriques permettant d'évaluer les effets de la masse salariale sur les investissements privé et public au Bénin.

2.1. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ET DES INVESTISSEMENTS AU BENIN

Paragraphe 1 : L'évolution de la masse salariale (1980 à 2013)



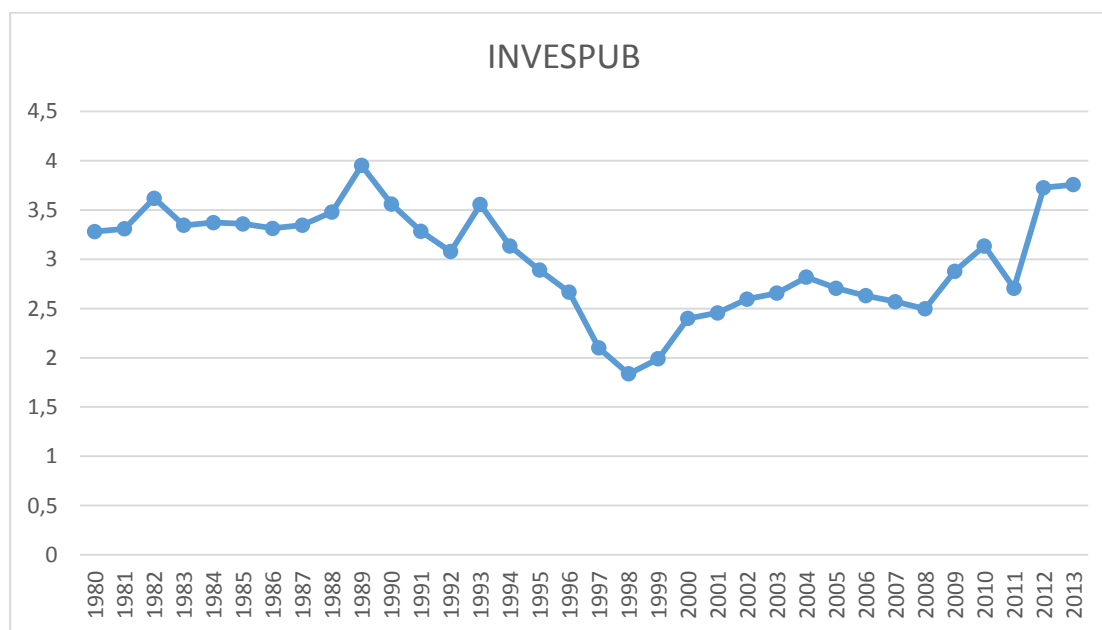
Sur l'ensemble de la période de cette étude (1980-2010), on constate que la masse salariale a chuté entre les trois (3) premières années (1980 ; 1982) et est passée de 52,4% à 25,8% des recettes fiscales en dépit de l'augmentation des recettes fiscales qui sont passés de 31,1 milliards de FCFA à 58,9 milliards de FCFA (Données de la BCEAO). Ensuite, elle a augmenté progressivement jusqu'à atteindre son niveau maximal qui est de 107,2% des recettes fiscales en 1989 avant de commencer par diminuer à nouveau. Ceci s'explique par la crise économique et financière qui a prévalu au cours de la période entre 1980 et 1989 et a favorisé une mauvaise affectation des ressources nationales dans les différents postes des charges de fonctionnement. L'Etat a dû engager des dépenses salariales au détriment d'une affectation conséquente de moyens aux autres postes de dépenses, notamment les dépenses d'investissements publics. Cette situation est le reflet du fait qu'en 1989, la masse salariale

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

démessurée a conduit directement à une crise budgétaire qui a entraîné une accumulation importante d'arriérés de salaires des fonctionnaires et un arrêt de recrutement des agents de l'Etat. L'année 1989 a été caractérisée par une paralysie généralisée de tous les secteurs de l'économie. Il y a une hausse des salaires qui n'a même pas réussi à arrêter les grèves dans le pays.

La situation se complique et les autorités politico-administratives ont dû faire recours à une conférence nationale des forces vives de la nation en février 1990 où des décisions ont été prises en matière de réformes administrative, politique et économique, en vue de relancer l'économie nationale.

La masse salariale en pourcentage des recettes fiscales a continué à chuter chaque année jusqu'en 2000 avant de remonter pour s'établir à 45,1% en 2009, puis à 45,3% des recettes fiscales en 2013.

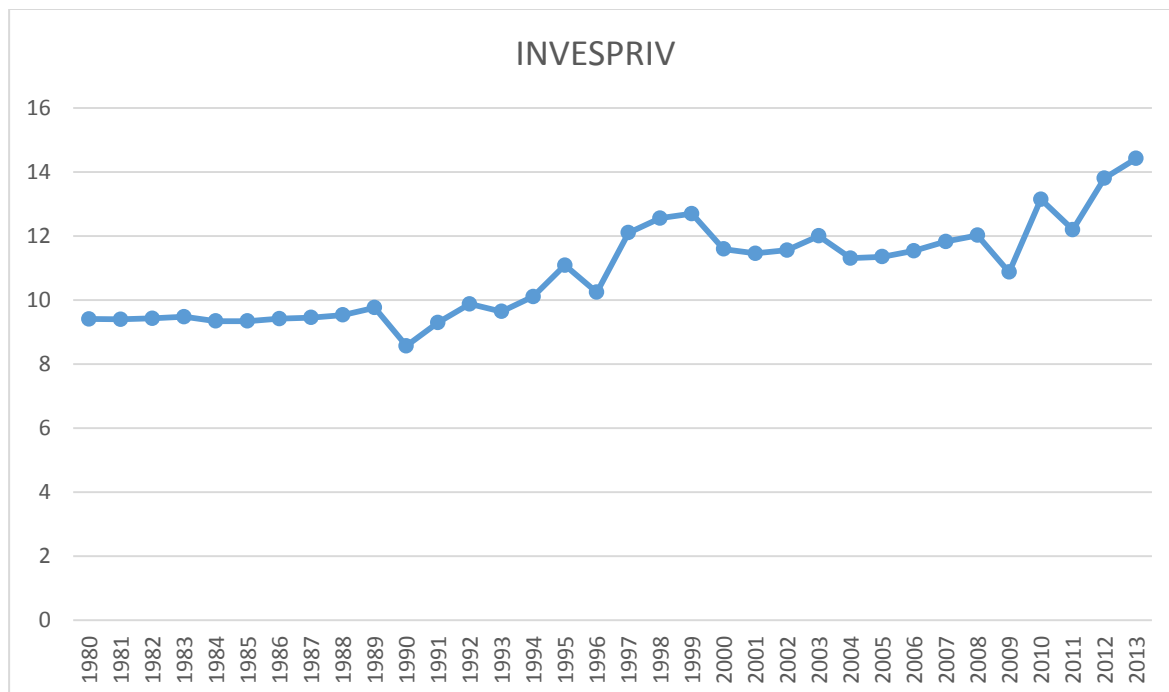


L'analyse de ce graphique permet de dégager trois grandes périodes :

Celle allant de 1980 à 1989 où l'investissement public a connu une augmentation pour atteindre sa valeur maximale en 1989 qui est de 3,9% du PIB malgré la crise économique et financière.

La période de 1990 à 1999 est marquée par une baisse drastique du taux d'investissement public passant de 3,6% à 2% du PIB soit une diminution de 1,6%. Ceci s'explique par la mise en oeuvre du PAS et surtout de la dévaluation du FCFA qui a diminué les importations et par conséquent les ressources fiscales qui financent les dépenses d'investissement de l'Etat.

Et enfin de 2000 à 2013, ce taux a connu une reprise et se situe à 3,1% en 2013, du fait de l'orientation de la politique économique de l'Etat à travers la construction d'infrastructures afin de permettre la fluidité dans les échanges. (Voir graphique 4)



Le taux d'investissement privé a globalement connu une évolution constante avant d'entamer une croissance à partir de 1990. Le graphique 5 ci-dessous montre que de 1980 à 1989, l'investissement privé en pourcentage du PIB est presque constant et tourne autour de 9,5%. Ce faible niveau du taux d'investissement privé s'explique par les déséquilibres et distorsions qu'a connus le Bénin dans les années 80 dans les domaines de finances publiques, du crédit et de la répartition des investissements.

De 1990 à 1999, on constate une reprise de ce taux passant de 8,5% à 12,7% du PIB, soit une augmentation de 4,2%. Ceci s'explique par la mise en oeuvre du PAS et de la dévaluation du FCFA intervenue en 1994.

Par ailleurs, de 2000 à 2004, ce taux a connu une légère baisse avant de connaître de reprise jusqu'en 2010. Cette augmentation pourrait s'expliquer par l'orientation de la politique économique à travers la relance et la dynamisation du secteur privé par le gouvernement béninois et par la mise en oeuvre de l'initiative PPTE, du DSRP et de la SCRP. (Voir graphique 3)

Paragraphe 2 : Présentation des résultats de l'estimation

A. Etude de la stationnarité et l'analyse de cointégration

Comme il paraît important pour l'analyse des séries temporelles en générale, d'étudier la stationnarité des variables, nous présentons d'abord les résultats du test de stationnarité des variables avant de déboucher sur la forme du modèle.

1) Analyse de la stationnarité des variables

L'analyse de la stationnarité des séries a été réalisée grâce au test de stationnarité de Dickey-Fuller Augmenté. Les résultats du test sont présentés à l'annexe et sont résumés dans le tableau ci-après :

Tableau : Résultats du test de stationnarité

variables	Niveau			1 ^{ère} différence			Décision
	ADF Value	Valeur critique 5%	Prob	ADF Value	Valeur critique 5%	Prob	
MS	-1,858	-2,951	0,3519	-6,523	-2,980	0,0000	I (1)
ENCDETP	-1,355	-2,978	0,6038	-6,110	-2,980	0,0000	I (1)
INVEPUB	-1,509	-2,978	0,5289	-5,971	-2,980	0,0000	I (1)
DO	-3,603	-2,978	0,0057				I(0)
TCPIBR	-5,562	-2,978	0,0000				I(0)
INVEPRI	-0,733	-2,978	0,8379	-8,629	-2,980	0,0000	I (1)
SERVDETP	-2,069	-2,978	0,2570	-8,276	-2,980	0,0000	I (1)
APD	-2,290	-2,978	0,1753	-7,444	-2,980	0,0000	I (1)

Source : Nos estimations sur STATA 13

La probabilité p-value attachée à la statistique de Mackinnon pour toute les variables en niveau est supérieur à 5%. Aucune variable n'est donc stationnaire en niveau.

D'après les résultats du test de stationnarité de Dickey-Fuller Augmenté, toutes les variables d'étude sont stationnaires à première différence excepté la variable DO et TCPIBR (cf annexe) autorisant ainsi l'étude de la cointégration à partir de ces variables.

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

En effet, pour toutes les variables :

$|ADF| > |Valeur\ Critique\ de\ Mackinnon|$ au seuil de 5%.

Ce qui permet d'accepter l'hypothèse alternative H_1 de stationnarité des variables correspondantes.

2) Test de cointégration de JOHANSEN

Les résultats du test de cointégration de Johansen de l'équation indiquent une relation de cointégration d'ordre 2 à 5% lorsqu'on prend pour méthode de décision la statistique.

En effet, la présence d'une étoile sur la statistique de trace avec lags2, montre qu'il existe une seule relation de cointégration dans les séries (cf annexe). Il y a donc nécessité de réaliser un Modèle à Correction d'Erreur (MCE).

B. Estimation du modèle de long terme

Tableau:

linéaire régression				
				Nombre d'observation= 34
				F(5, 28) = 20,79
				Prob > F = 0,0000
				R-squared = 0,9145
	Coef,	Std, Err	t	p> z
Ms	-0,0672349	0,1901499	-0,35	0,003
tcpibr	-0,0164292	0,0761834	-0,22	0,831
encdetp	-0,0741476	0,0181719	-4,08	0,0000
invespub	-1,215367	0,6070756	-2,00	0,055
Do	0,111385	0,0287617	3,87	0,001
_cons	12,22093	1,811111	6,75	0,0000

Evaluation du pouvoir significatif du modèle

Le R^2 mesure le pouvoir explicatif du modèle et indique le pourcentage des variabilités de la variable dépendante expliquée par les variables explicatives incluses et est ici égal à 0,9145 soit 91%. Cela signifie que le degré de relation entre la variable expliquée et les

variables explicatives est de 91% : le modèle a un bon pouvoir explicatif de l'investissement privé.

Résultat du test de student

La statistique t de Student indique le degré de significativité de chaque variable de la régression et donc de l'opportunité d'être incluse dans le modèle à travers le calcul de la probabilité liée à chaque statistique. Ceci nous conduit à tester les hypothèses suivantes :

$$\begin{cases} H_0 : \text{non significatif} \\ H_1 : \text{significatif} \end{cases}$$

Lorsque T-statistic > T_{lu}, on rejette H₀. Dans le cas contraire on accepte.

D'après les résultats du tableau, au seuil de 5%, les coefficients associés aux variables explicatives de l'investissement privé (ms, encdetp et do) sont significatives au seuil de 5% avec leur probabilités respectives (0,003; 0,000 et 0,001). Cela nous conduit à accepter l'hypothèse H₁ car leur T-statistic est supérieur à T_{lu}. La variable invespub est significative au seuil de 10%.

Résultat du test de FISHER

La statistique F de Fisher indique le degré de significativité globale du modèle. Il teste l'hypothèse de nullité des coefficients de toutes les variables explicatives contenues dans le modèle. Ce test de FISHER permet la significativité globale du modèle. Il consiste à tester l'hypothèse suivante :

$$\begin{cases} H_0 : \beta_0 = \beta_1 = \beta_2 = \beta_3 = \beta_4 (\text{le modèle n'est pas bon}) \\ H_1 : \beta_i \neq 0 (\text{le modèle est bon}) \end{cases}$$

Au seuil de 5% lorsque Prob (F-statistic) < 5%, on rejette H₀. Dans le cas contraire, on accepte H₀, Selon les résultats du test. On a : Prob (F-statistic) = 0,00000 donc le modèle est globalement bon et par conséquent l'hypothèse nulle H₀ est rejetée.

Test de stationnarité sur le résidu

Cependant, l'estimation de la dynamique de court terme en une équation n'a de sens que si les résidus de long terme sont stationnaires, nous pouvons alors estimé un modèle appelé MCE qui intègre les variables en différence et en niveau.

De l'analyse de résultats, la probabilité p-value attachée à la statistique de Mackinnon est 0,0030 inférieur à 5%. Les résidus sont donc stationnaires.

Estimation du modèle de court terme

linéaire régression				Nombre d'observation= 34
				F(6, 27) = 15,08
				Prob > F = 0,0000
				R-squared = 0,8122
	Coef,	Std, Err	t	p> z
DMS	0,075286	0,0342419	2,20	0,037
DTCPIBR	0,0122561	0,0124196	0,99	0,333
DENCDETP	-0,0364221	0,0091076	-4,00	0,000
DINVEPUB	-0,3372641	0,3659204	-0,92	0,365
DDO	0,1127148	0,0131588	8,57	0,000
RES	-0,3308937	0,0790839	-4,18	0,000
_CONS	0,1404288	0,0627138	2,24	0,034

D'après les résultats de student du tableau, il ressort que le coefficient associé à la force de rappel est négatif (-0,3308937) et significativement différent de zéro (0) au seuil statistique de 5% (Prob= 0,000). Il existe bien un mécanisme à correction d'erreur. A long terme les déséquilibres entre l'INVEPRI et les cinq variables explicatives se compensent de sorte que les séries ont des évolutions similaires.

Aussi, les coefficients associés aux variables MS ; ENCDDETP et DO sont significatives au seuil de 5% avec leur probabilité respectives de 0,037 ; 0,000 et 0,000.

Le pouvoir explicatif du modèle montre que la spécification du modèle de court terme est de bonne qualité ($R^2=0,8122$), l'ajustement est fort.

Interprétation des résultats du modèle de l'investissement prive

A long terme, les résultats consignés dans le tableau, nous exposent les variables déterminantes de l'investissement privé au Bénin. Il ressort des estimations que, cinq (5) variables expliquent une grande partie de l'investissement privé. Il s'agit de la masse salariale (MS), de l'encours de la dette publique en pourcentage du PIB (ENCDDETP), du taux

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

d'investissement public (INVES PUB), du taux de croissance du PIB réel (TCPIBR), du degré d'ouverture (DO);

La masse salariale qui est la variable d'intérêt de cette étude a eu un impact négatif et significatif au seuil de 5% sur le taux d'investissement privé au Bénin. On note que le signe obtenu correspond à celui attendu ; de plus une augmentation de 1% de la masse salariale entraîne une diminution du taux d'investissement privé de 0,0672349%. Ce résultat s'explique par le fait qu'au Bénin la masse salariale absorbe le profit des entreprises privées sans assurer la performance de la main-d'œuvre. De plus, l'augmentation de la masse salariale ne stimule pas la consommation. Au vue de ces analyses, il vient qu'une augmentation de la masse salariale n'incite pas les entreprises à investir d'avantage.

Quant à l'encours de la dette publique en pourcentage du PIB, il a une influence négative et significative sur le taux d'investissement privé au seuil de 5%. Le signe obtenu correspond à celui attendu ; ainsi une augmentation de un point de l'encours de la dette publique entraîne une baisse de 0,0741476 point du taux d'investissement privé. Ce résultat est en accord avec Krugman (1987). Ceci s'explique par le fait que, lorsque la dette augmente, les investisseurs privés anticipent un fort taux de taxation par l'Etat, pour faire face au paiement du service de la dette. Ce climat d'incertitude les contraint à surseoir les investissements projetés et/ou à expatrier leurs capitaux ce qui réduit l'investissement privé. Dans le cas du Bénin, le poids de la dette intérieure fait de créances des entreprises sur l'Etat. De plus les cas d'accumulation d'arriérés de paiement par l'Etat sont fréquents.

A travers notre recherche, le taux d'investissement public constitue un frein pour l'investissement privé. Son coefficient (-1,215367) est négatif et significatif au seuil de 5%. Une augmentation du taux d'investissement public de un point entraîne une baisse du taux d'investissement privé de 1,215367 point ; un tel résultat s'explique par l'éviction de l'investissement privé par l'investissement public. Le même résultat a été obtenu au Chili (Marshall et Schmidt-Hebbel, 1991,1994), en Colombie (Easterly, 1991, 1994), au Ghana (Islam et Wetzal, 1991) et au Mexique (Alberro-Semerena, 1991, Ashauer et Lachler, 1998). Ce résultat semble être en conformité avec l'hypothèse néoclassique d'investissement public en ce sens qu'il suggère que l'augmentation de l'investissement public entraîne une raréfaction de l'investissement privé par augmentation du coût d'usage du capital.

Le degré d'ouverture stimule l'investissement privé au Bénin et son coefficient (0,111385) est significatif au seuil de 5% ; le signe obtenu correspond à celui attendu ; de plus, une augmentation de 1% du degré d'ouverture entraîne une hausse de 0,111385% du taux d'investissement privé. Ceci justifie que le degré d'ouverture est un déterminant

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

important dans le processus de mobilisation des ressources et des échanges commerciaux en faveur de l'investissement privé.

Enfin, le taux de croissance du PIB réel n'a pas son signe attendu et n'est pas significatif à travers son coefficient (0,0122561).

A court terme, la masse salariale est significative au seuil de 5%, son coefficient (0,075286) significatif traduisant ainsi que la masse salariale a un influence sur le taux d'investissement privé contrairement au long terme.

Cependant, l'encours de la dette publique a le signe attendu et son coefficient (-0,0364221) reste significatif tout comme au long terme à 5%. Ce qui montre qu'il contribue à la réduction du taux d'investissement privé au Bénin. Donc l'encours de la dette est un facteur de décélération de l'investissement privé au Bénin à court terme comme à long terme.

Le degré d'ouverture a un impact positif et très significatif au seuil de 5% à court terme ; le signe obtenu correspond bien à celui attendu et une augmentation de un point du degré d'ouverture entraîne une hausse de 0,1127148 point du taux d'investissement privé. Ce qui justifie de l'importance accordée au degré d'ouverture comme variable importante de l'investissement privé à court terme comme à long terme.

				Nombre d'observation= 34
				F(6, 27) = 11,37
				Prob > F = 0,0000
				R-squared = 0,9587
	Coef,	Std, Err	t	p> z
MS	0,2027239	0,0583124	3,48	0,002
TCPIBR	0,0039837	0,0221388	0,18	0,859
SERVDETP	0,0121677	0,0030186	4,03	0,000
APD	0,0446354	0,0138462	3,22	0,003
DO	-0,0158182	0,0130398	-1,21	0,236
ENCDETP	0,0029957	0,0057318	0,52	0,605
_CONS	1,797108	0,7495299	2,4	0,024

Evaluation du pouvoir significatif du modèle

Le R^2 mesure le pouvoir explicatif du modèle et indique le pourcentage des variabilités de la variable dépendante expliquée par les variables explicatives incluses et est ici égal à 0,9587 soit 96%. Cela signifie que le degré de relation entre la variable expliquée et les variables explicatives est de 96% : le modèle a un bon pouvoir explicatif de l'investissement public.

Résultat du test de student

La statistique t de Student indique le degré de significativité de chaque variable de la régression et donc de l'opportunité d'être incluse dans le modèle à travers le calcul de la probabilité liée à chaque statistique. Ceci nous conduit à tester les hypothèses suivantes :

$$\begin{cases} H_0 : \text{non significatif} \\ H_1 : \text{significatif} \end{cases}$$

Lorsque T-statistic > T_{lu} , on rejette H_0 . Dans le cas contraire on accepte.

D'après les résultats du tableau, au seuil de 5%, les coefficients associés aux variables explicatives de l'investissement public (ms, encdetp et APD) sont significatives au seuil de 5% avec leur probabilités respectives (0,002 ; 0,000 et 0,003). Cela nous conduit à accepter l'hypothèse H_1 car leur T-statistic est supérieur à T_{lu} .

Résultat du test de FISHER

La statistique F de Fisher indique le degré de significativité globale du modèle. Il teste l'hypothèse de nullité des coefficients de toutes les variables explicatives contenues dans le modèle. Ce test de FISHER permet la significativité globale du modèle. Il consiste à tester l'hypothèse suivante :

$$\begin{cases} H_0: \beta_0 = \beta_1 = \beta_2 = \beta_3 = \beta_4 (\text{le modèle n'est pas bon}) \\ H_1: \beta_i \neq 0 (\text{le modèle est bon}) \end{cases}$$

Au seuil de 5% lorsque Prob (F-statistic) < 5%, on rejette H_0 . Dans le cas contraire, on accepte H_0 , Selon les résultats du test. On a : Prob (F-statistic) = 0,00000 donc le modèle est globalement bon et par conséquent l'hypothèse nulle H_0 est rejetée.

Test de stationnarité sur le résidu

Cependant, l'estimation de la dynamique de court terme en une équation n'a de sens que si les résidus de long terme sont stationnaires, nous pouvons alors estimé un modèle appelé MCE qui intègre les variables en différence et en niveau.

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

De l'analyse de résultats, la probabilité p-value attachée à la statistique de Mackinnon est 0,000 inférieur à 5%. Les résidus sont donc stationnaires.

Estimation du modèle de court terme

linéaire régression				Nombre d'observation= 33
				F(6, 27) = 14,12
				Prob > F = 0,0000
				R-squared = 0,3729
	Coef,	Std, Err	t	p> z
DMS	0,0503005	0,0577058	0,87	0,392
DTCPIBR	-0,0065763	0,0097704	-0,67	0,507
DSERVDETP	0,001908	0,0054746	0,35	0,730
DAPD	0,0436051	0,0105722	4,12	0,000
DDO	0,0016597	0,0085309	0,19	0,847
DENCDETP	-0,0024659	0,0055185	-0,45	0,659
RESID	-0,4646905	0,2265041	-2,05	0,051
_CONS	0,0059112	0,0530766	0,11	0,912

D'après les résultats de student du tableau, il ressort que le coefficient associé à la force de rappel est négatif (-0,4646905) et significativement différent de zéro (0) au seuil statistique de 10% (Prob= 0,051). Il existe bien un mécanisme à correction d'erreur. A long terme les déséquilibres entre l'INVEPUB et les cinq variables explicatives se compensent de sorte que les séries ont des évolutions similaires.

Aussi, le coefficient associé à la variable APD est significatif au seuil de 5% avec une probabilité 0,000.

Interprétation des résultats d'estimation du modèle de l'investissement public.

A long terme, il ressort des estimations que, deux (03) variables expliquent une grande partie de l'investissement public. Il s'agit de la masse salariale (MS), SERVDETP et de l'aide publique au développement en pourcentage du PIB (APD).

Les résultats du modèle montrent que la masse salariale, variable pertinente de cette étude, a une influence positive sur l'investissement public au Bénin et son coefficient (0,2027239) est significatif à long terme au seuil de 5% ; le signe obtenu ne correspond pas du tout à celui attendu. Une hausse de 1% de la masse salariale entraîne une augmentation de 0,2027239% point du taux d'investissement public. Un tel résultat s'explique par le fait que la réalisation d'un profit ne préoccupe pas les entreprises publiques.

L'aide publique au développement stimule l'investissement public au Bénin, et son coefficient est significatif au seuil de 5%. De plus, lorsque l'aide publique au développement augmente de un point, le taux d'investissement public augmente de 0,0446354 point. Ceci signifie que d'une part les dons obtenus de l'aide améliorent les ressources destinées aux dépenses sociales et d'autre part les prêts issus des aides permettent d'améliorer les ressources destinées à l'investissement public.

Le service de la dette en pourcentage du PIB stimule l'investissement public au Bénin, et son coefficient est significatif au seuil de 5%. Ainsi une augmentation de 1% du service de la dette s'en suit par une augmentation de 0,0121677% de l'investissement public.

A court terme, la masse salariale, exerce une influence positive mais non significative à court terme, traduisant ainsi qu'elle n'a pas d'impact sur l'investissement public au Bénin. Ceci s'explique par le fait que peut être la masse salariale n'impacte pas l'investissement public. Les pays en voie de développement multiplient les politiques incitatives d'investissements ; mais il faudra une période assez longue pour avoir les résultats escomptés.

Tout comme à long terme l'aide publique au développement a une influence positive et significative au seuil de 5% sur l'investissement public à court terme au Bénin. Une augmentation de un point de l'aide publique au développement entraîne une hausse de 0,052741 point du taux d'investissement public au Bénin.

3- SYNTHÈSES DES RESULTATS ,VALIDATIONS DES HYPOTHESES

Cette étude a fait l'objet de l'analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin. Nous avons analysé, à cet effet dans un premier temps le comportement de la masse salariale, de l'investissement privé et de l'investissement public. Dans un second temps les modèles d'investissement privé et d'investissement public ont été élaborés et estimés.

3.1 Synthèses des résultats

Le niveau de la masse salariale, en pourcentage des recettes fiscales, a varié en dents de scie entre 31% et 107,2% tandis que le niveau de l'investissement privé a varié entre 8,56% et 13,14% ; et de l'investissement public, entre 1,8% et 3,1% du PIB de 1980 à 2013. Mais à partir de 1989 où elle avait atteint son niveau le plus élevé (107,2%), la masse salariale, en pourcentage des recettes fiscales, diminue et suit ce rythme jusqu'en 2007 où elle s'établit à 32% respectant ainsi les normes des critères de convergence de l'UEMOA (taux de masse salariale < 35%). Cette performance n'a pas perduré car en 2010, elle monte pour atteindre 45,3% dû aux effets du second tour de la crise économique et financière.

La période de 1980 à 1990 a été marquée par une constance de l'investissement privé qui tourne en moyenne autour de 9,5% du PIB. Mais à partir de 1991, on assiste à une croissance de ce type d'investissement qui passe de 9,3% à 12,7% du PIB en 1999. Par contre, de 2000 à 2009, le taux d'investissement privé a connu une évolution erratique.

Quant à l'investissement public, la période a été marquée par une certaine instabilité. En effet, même si certaines années correspondent à des taux d'investissement public élevés comme en 1989 avec près de 4% du PIB, d'autres par contre sont allés de pair avec des taux de croissance de l'investissement public très bas comme en 1998 avec 1,8% du PIB. Les réformes entreprises (initiative PPTE, DSRP, SCRP) à partir de 2000 ont permis d'obtenir des taux d'investissement public élevés.

Les résultats issus de l'estimation des modèles économétriques élaborés montrent d'abord, que la masse salariale exerce un effet négatif et significatif au seuil de 5% à long terme sur l'investissement privé au Bénin. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait qu'au Bénin, les entreprises privées cherchent à minimiser leurs charges salariales pour mieux faire face aux charges fiscales et de manière à maximiser leurs profits. A court terme, elle a un effet négatif sur l'investissement privé mais n'est pas significatif. Ceci s'explique par le fait que les

politiques budgétaires en matière de rémunération du travail au Bénin doivent bénéficier d'une période assez longue pour avoir les effets escomptés.

Quant à l'investissement public, la masse salariale l'influence positivement et significativement au seuil de 5% à long terme. Un tel résultat s'explique par le fait qu'une augmentation des salaires, à long terme, conduira les investisseurs exerçant dans le secteur formel à choisir d'autres destinations. Une telle situation montre que l'impact de ces flux nécessite un certain nombre de condition au sein des pays d'accueil. De ce fait on assistera à une baisse de la masse salariale qui constitue la principale composante des dépenses d'investissement public. Mais cette influence s'avère positive et non significative à court terme. Ceci s'explique par le fait que peut être la masse salariale ne constitue pas la véritable composante des investissements publics au Bénin.

3.2- Validation des hypothèses

Les conclusions de l'analyse des résultats issus des estimations des modèles nous permettent de vérifier les hypothèses

H1 : La masse salariale a une incidence négative sur l'investissement privé au Bénin. Cette hypothèse est vérifiée, car la masse salariale exerce un effet négatif sur l'investissement privé et significatif au seuil de 5% à long terme et n'est pas significatif à court terme.

H2 : La masse salariale a une incidence négative sur l'investissement public au Bénin. Cette hypothèse n'est pas vérifiée car, à court terme, elle exerce un effet positif sur l'investissement public, et n'est pas significative. Ce n'est qu'à long terme qu'elle influence positivement et significativement au seuil de 5% l'investissement public.

SUGGESTIONS

La masse salariale, aujourd'hui, est l'un des premiers postes de charges dans les entreprises, indique Etienne Audouin. Il peut varier de 25 à 80% du budget en fonction du secteur d'activité. A ce titre, il s'agit vraiment d'un levier et d'une variable financière et économique clé pour l'entreprise et pour l'économie nationale. Le pilotage devient alors essentiel pour créer un environnement favorable aux investissements, d'une part, et pour attirer des capitaux étrangers, d'autre part ; de manière à augmenter la performance, la rentabilité de l'entreprise et la relance de l'économie nationale.

De ce fait, il est nécessaire de savoir comment adapter la masse salariale béninoise aux exigences du développement de l'économie. Dans la théorie économique, il est reconnu que l'investissement est le moteur de la croissance économique et il est important que des mesures soient prises afin d'encourager la promotion de ce dernier.

Ainsi au terme de cette étude, il ressort que la masse salariale a un effet positif sur l'investissement public et négatif sur l'investissement privé. Ces conclusions nous autorisent alors à faire des suggestions qui loin de se borner au cadre de la présente étude, vont bien au-delà, dans le simple but de faire développer le pays et d'améliorer considérablement la croissance économique.

Les politiques visant à encourager les investisseurs privés doivent être mises en place afin de favoriser le bien-être de la population béninoise.

De façon générale, il s'agira de proposer des mesures pouvant faire baisser la masse salariale en pourcentage des recettes fiscales en dessous de la norme communautaire pour les pays de l'UEMOA (masse salariale < 35% des recettes fiscales), d'une part, et des mesures incitatives des investissements au Bénin :

- Mesures visant à ramener la masse salariale en dessous du taux de convergence pour les huit (08) pays de l'UEMOA.

En se référant à la théorie néoclassique des salaires : « C'est la flexibilité des salaires qui permet d'atteindre le plein emploi, un plein emploi d'équilibre. Tout chômeur est alors volontaire, c'est quelqu'un qui n'accepte pas de baisser son salaire ». Réduire le ratio masse

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

salariale/recettes fiscale revient donc, soit à diminuer la masse salariale, soit à augmenter les recettes fiscales, « toutes choses étant égales par ailleurs ».

Dans un premier temps, il faudra agir sur la masse salariale :

- Programmer et contrôler de façon efficiente les effectifs des fonctionnaires et agents de l'Etat, constituer un fichier unique des effectifs et y extirper les agents fictifs ;
- procéder de façon périodique (chaque 3 mois par exemple) pendant une année, aux paiements des fonctionnaires par bon de caisse en exigeant des documents administratifs qui attestent de la présence effective de l'agent à son lieu de travail (par exemple le certificat de prise de service, l'attestation de présence au poste signé du supérieur hiérarchique, l'acte d'engagement à la Fonction Publique, etc.) ;
- renforcer les contrôles inopinés sectoriels pour vérifier les présences des fonctionnaires et agents de l'Etat, afin de détecter les agents fictifs
- renforcer les capacités des structures en charge de la Gestion des Ressources Humaines dans tous les ministères, afin qu'ils soient capables de mieux définir des tâches, de mener une bonne programmation de recrutement, d'utiliser des ressources humaines de façon optimale et de bien gérer le plan de carrière des fonctionnaires et agents de l'Etat. Cette gestion devra permettre d'éviter le surnombre des effectifs dans certains services et d'accroître l'efficacité de l'administration publique ;
- le plafonnement de la masse salariale peut contribuer à freiner les dépenses salariales lorsqu'elles menacent la stabilité macroéconomique et évincent d'autres dépenses prioritaires (telles que les dépenses consacrées à l'achat de médicaments et d'ouvrages scolaires) ; Si elle se poursuit au rythme actuel, la croissance de la masse salariale entraînera une nette dégradation de la viabilité budgétaire à moyen terme ;
- réduire le nombre de ministères et harmoniser le nombre d'agents dans les cabinets ministériels ;
- Selon les néoclassiques, la sortie de crise passe par une baisse des salaires ; mais il faudra plutôt maîtriser, encadrer et contrôler les accessoires de salaire. Keynes a montré que « les salaires sont rigides ». Améliorer les recettes fiscales afin de donner une marge de manœuvre à l'Etat dans l'optimisation de ses dépenses de personnel s'avère donc nécessaire.

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

Les mesures qu'il faudra adopter, pour y parvenir, consisteront entre autres à :

- Mettre en place des régies dans les différents ministères techniques pour budgétiser et reverser au Trésor Public les recettes générées dans ces ministères ;
- Informatiser tous les services en charge de la collecte des recettes fiscales afin d'éviter l'évasion fiscale ;
- Redynamiser les services de recouvrement;
- renforcer et accélérer le processus de fiscalisation de l'informel.

Par ailleurs, la baisse du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance Garanti) pourra inciter les entreprises à investir d'avantage, augmenter la production et baisser les prix à la consommation de manière à permettre aux travailleurs de maintenir le même niveau de satisfaction (maintenir au même niveau leur pouvoir d'achat) malgré la baisse de leurs revenus.

- Enfin, les mesures incitatives des investissements consisteront entre autres à :

- améliorer le climat des investissements qui, selon la Banque mondiale, est « l'ensemble des facteurs propres à la localisation de l'entreprise, qui influent sur les opportunités de marché ou le désir des entreprises d'investir à des fins productives, de créer des emplois et de développer leurs activités » (Banque mondiale, 2004
- relancer les investissements par la baisse des taux d'imposition ; car selon Arthur Laffer, « trop d'impôts tue l'impôt ». En effet, il a montré qu'il existe un niveau optimal de taxation, et s'il est dépassé, les recettes fiscales diminuent (Muzelle, 2000).

Globalement, il faudrait donc mettre en œuvre des politiques économiques plus dynamiques en harmonie avec les politiques macroéconomiques. Compte tenu des résultats relatifs aux effets de la masse salariale sur les investissements, tels qu'ils apparaissent dans la présente étude, la mise en œuvre de politiques dynamiques dans les domaines des finances, s'impose plus que jamais.

CONCLUSION

La question soulevée par cette étude était de savoir si la masse salariale impacte l'investissement au Bénin. La relation masse salariale-investissement est intéressante à analyser empiriquement puisque les études théoriques n'arrivent pas à un consensus, tandis que les études empiriques arrivent à prédire un effet positif/négatif et significatif. En effet, en évaluant le rôle de la performance de la masse salariale sur l'investissement privé d'une part et sur l'investissement public d'autre part des études ont montré que l'investissement public est considéré comme une variable exogène (lié à la politique économique), et que l'investissement privé est lié à la croissance (Khan et Reinhart ; 1996).

La réponse à cette question peut également avoir des implications importantes au niveau des décisions politiques qui sont prises concernant le pilotage de la masse salariale, d'une part, et l'élargissement de l'assiette fiscale et les procédures de recouvrement des taxes et impôts, d'autre part. Dans cette optique, le gouvernement béninois a donc des raisons d'encourager et d'amorcer des politiques visant à l'amélioration de la masse salariale en pourcentage des recettes fiscales afin d'encourager les investissements privés et de réduire un temps soit peu le poids du secteur informel dans l'économie béninoise.

Cette analyse a utilisé des séries temporelles entre 1980 et 2013. Il a fallu au préalable déterminer l'ordre d'intégration des séries (à l'aide des tests ADF), pour ensuite tester la présence de cointégration avec le test de Johansen.

Pour l'estimation de notre modèle d'investissement privé, nous nous sommes basés sur le modèle de Agénor, où le taux d'investissement privé est fonction de la masse salariale et de six autres variables à savoir, le taux de croissance du PIB réel, de l'encours de la dette publique (%PIB), du taux d'investissement public, du taux d'intérêt prêteur, du taux d'ouverture et du taux d'épargne intérieure (%PIB). Le modèle d'investissement public quant à lui est fonction de la masse salariale et de sept autres variables à savoir le déficit budgétaire (%), le taux de croissance du PIB réel, le service de la dette publique (%PIB), le taux de change effectif réel, l'aide publique au développement (%PIB), du degré d'ouverture et du taux d'épargne intérieure (%PIB).

De plus, il est mis dans l'équation de l'investissement public un processus AR afin de corriger l'autocorrélation des termes d'erreurs à court terme.

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

Les résultats obtenus dans cette étude ne sont en conformité non seulement avec la théorie économique mais aussi avec les études empiriques. En effet, la masse salariale influence négativement le modèle d'investissement privé et positivement celui de l'investissement public.

Devant ces observations, le Bénin se doit donc d'adopter des politiques efficaces d'encouragement et de la promotion de l'investissement privé afin de doper sa croissance économique tout en éradiquant la pauvreté.

Enfin nous pouvons dire sans aucun risque de nous tromper que les investissements privés peuvent contribuer véritablement à la croissance économique au Bénin. Mais avant d'entreprendre des politiques de pilotage de la masse salariale, le Bénin se doit d'instaurer une stabilité relative, que ce soit au niveau économique, politique, social afin d'améliorer l'efficacité économique et d'atteindre une croissance rapide et soutenue.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AFTALION A. (1909), « *La réalité de surproduction générale : Essai d'une théorie des crises générales périphériques* », Revue d'économie politique

AFRODAD, 2006

AGUENOR (1997), « *Development Macroeconomics* », Princeton, New Jersey : Princeton University Press

ALPHANDERY E. (1976), « *Cours d'analyse macroéconomique* », Paris, Economica

ARROW K. J. (1968), « *Optimal capital policy with irreversible Investment* », Journal of Political Economy.

Article 23 du décret n°2011-270 du 02 avril 2011 portant attributions, organisations et fonctionnement du Contrôle Financier

Article 17 du décret n°2011-270 du 02 avril 2011

Article 116 du décret n°2014-0757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisations et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation

Article 62 du décret n°2001-039 du 15 février 2001 portant procédure d'exécution des dépenses publiques

Article 69 du décret n°2011-039 du 15 février 2001 portant règlement général sur la comptabilité publique

BALDACCI et al. (2003), Rapport 2006 d'AFRODAD.

BENIN, 2006 Orientations Stratégiques pour le Développement (OSD), 2006-2011, Cotonou

BENIN, 2010 Programme Pluriannuel de Convergence 2011-2015, Cotonou

BENIN, 2000 Stratégie des Finances Publiques (FINANSTAT), Cotonou

BENIN, 2007 Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP), 2007-2009, Cotonou

Bernard GOUNAY (1986)

BiPEN 2002, « Perspectives de la fiscalité optimale pour le Bénin », Cotonou

BiPEN 2008, « Climat des Affaires du Bénin », Cotonou

C. Clément, Rina Battacharya et al (2005) dans leur étude intitulée « l'allègement de la dette peut-il doper la croissance des pays pauvres ? »

CANNAC Y. (1999). Maîtriser la dépense publique : le retard français s'aggrave ! Institut de l'Entreprise, Paris, 61 p.

CLARK J. M. (1917), « Business acceleration and the Law of demand : a technical factor in economic cycles », Journal of Political Economy.

COUICD. (2012), « Investissement, Plombé par la masse salariale »

DGAE, mars (2016)

EPAULARD A. (2001), « *A la recherche des déterminants de l'investissement des entreprises* », Economie et Statistique, n°341-342, p.3-14.

INSAE, mars (2016)

HESSOU P. K. D. (2003), « *Masse salariale et déficit budgétaire au Togo* »

JORGENSON W. (1963), « Capital theory and Investment behavior », American Economic Review, Vol 53, n°2

KAMGNIA D. (2002), « *Le comportement d'investissement privé au Cameroun : Un resserrement de la contrainte financière* », Yaoundé, Cameroun.

KASSE M. (1991), « *Politiques Monétaires de la BCEAO* »

KERGUERIES (2003), « *Les déterminants de l'investissement* », Rapport au Sénat, n°35, Paris.

KEYNES J. M. (1936), *Théorie générale de l'intérêt de l'emploi et de la monnaie*, trad. Française, la petite bibliothèque Payot, Paris, p169

Kirkcaldy, 1723

KOUAKOU A. (2010), Mémoire de DESS, « *Gestion de la masse salariale dans le budget ivoirien : état des lieux et politiques de maîtrise* »

LUNDGREN C. (2010), « *Politique salariale et variabilité des finances publiques au Bénin* »
La Richesse des Nations, (1776)

MALINVAUD E. (1980), « *Réexamen de la théorie du chômage* »

MALTHUS T. R. (1798), *An Essay on the principle of population*, first published in 1798,

MARX K. (1844) « *The Condition of the Working Class in Eng land* »

Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) (2008), « *Rapport d'évaluation de la République du Bénin* »

MILL S. (1848) « *Principes d'économie politique* »

MUZELLE R. (2000), *Finances publiques*, Edition Sirey, Paris

NEPAD EXPLIQUE (2002)

NHK-Japon, 2011

O'CONNELL et N'DULU B. J. (2000), « *Africa's Growth Experience A Focus on Sources of Growth Framework* » Paper prepared for the AERC Collaborative Research Projet on Explaining African Economic Growth Performance, 53p, Nairobi.

PHILIP L. (1991), *Dictionnaire encyclopédique de finances publiques*, Editions Economica, Paris.

PRADEZ P. M (1974), *L'épargne et investissement*, Que sais-je ? n°822, Paris, PUF

Programme Pluriannuel de Convergence (PPC 2012-2016 Bénin, Décembre 2011)

BOUDON (2002), cité par Quenum (2007)

SILEM et ALBERTINI (2010), *Lexique d'économie* 11^{ème} édition, Paris, Editions Dalloz

SMITH A. (1776), « *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations* », Livre 4 : *Des systèmes d'économie politique*, Trad. Française de Garmier G. 1881

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

TOUNA M., KAMGNIA D. OUEDRAOGO J. et ZEUFACK A. (2002), « *Ajustement structurel et investissement privé en Afrique : les cas du Burkina-Faso, du Cameroun et de la Côte d'Ivoire* », Cahiers du SISERA, Dakar, Sénégal.

Trèves, (1818)

UEMOA : Plan Stratégique de la commission de l'UEMOA 2011-2020, octobre. « Politique salariale et viabilité des finances publiques au Bénin » Charlotte Lundgren, FMI, 2010

VEGANZONES M. A. (2000) « *Infrastructures, investissement et croissance : Un bilan de dix ans de recherche* » Etudes et Documents n°2000/7, CERDI, France.

ZEROUQ (2001), Mémoire de DESS en Gestion de Politique Economique 2010, présenté en côte d'Ivoire par Armand KOUAKOU, « *Gestion de la masse salariale dans le budget ivoirien : état des lieux et politiques de maitrise* »

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

```
. vecrank invespri ms tcpibr encdetp invespub do
```

Johansen tests for cointegration

```
Trend: constant                      Number of obs =    32
Sample: 1982 - 2013                  Lags =            2
```

maximum rank	parms	LL	eigenvalue	trace statistic	5% critical value
0	42	-329.39313	.	129.8263	94.15
1	53	-306.61891	0.75910	84.2779	68.52
2	62	-287.58257	0.69571	46.2052*	47.21
3	69	-276.15894	0.51031	23.3580	29.68
4	74	-270.22896	0.30970	11.4980	15.41
5	77	-265.54222	0.25392	2.1245	3.76
6	78	-264.47996	0.06424		

```
. reg invespri ms tcpibr encdetp invespub do, ro
```

```
Linear regression                      Number of obs =    34
F( 5, 28) = 20.79
Prob > F = 0.0000
R-squared = 0.9145
Root MSE = 1.1751
```

invespri	Robust		t	P> t	[95% Conf. Interval]	
	Coef.	Std. Err.				
ms	-.0672349	.1901499	-0.35	0.003	-.4567394	.3222696
tcpibr	-.0164292	.0761834	-0.22	0.831	-.1724839	.1396255
encdetp	-.0741476	.0181719	-4.08	0.000	-.111371	-.0369243
invespub	-1.215367	.6070756	-2.00	0.055	-2.458905	.0281714
do	.111385	.0287617	3.87	0.001	.0524694	.1703006
_cons	12.22093	1.811111	6.75	0.000	8.511038	15.93082

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

```
. reg dinvespri dms dtcpibr dencdetp dinvespub ddo res, ro
```

```
Linear regression                                Number of obs =      33
                                                F( 6, 26) = 15.08
                                                Prob > F      = 0.0000
                                                R-squared    = 0.8122
                                                Root MSE    = .3773
```

dinvespri	Robust		t	P> t	[95% Conf. Interval]	
	Coef.	Std. Err.				
dms	.075286	.0342419	2.20	0.037	.0049008	.1456713
dtcpibr	.0122561	.0124196	0.99	0.333	-.0132727	.0377849
dencdetp	-.0364221	.0091076	-4.00	0.000	-.0551431	-.0177011
dinvespub	-.3372641	.3659204	-0.92	0.365	-1.089424	.4148961
ddo	.1127148	.0131588	8.57	0.000	.0856665	.1397631
res	-.3308937	.0790839	-4.18	0.000	-.1683345	.4934529
_cons	.1404288	.0627138	2.24	0.034	.0115188	.2693389

```
. reg invespub ms tcpibr servdetp apd do encdetp , ro
```

```
Linear regression                                Number of obs =      34
                                                F( 6, 27) = 11.37
                                                Prob > F      = 0.0000
                                                R-squared    = 0.9587
                                                Root MSE    = .37552
```

invespub	Robust		t	P> t	[95% Conf. Interval]	
	Coef.	Std. Err.				
ms	.2027239	.0583124	3.48	0.002	.0830768	.3223711
tcpibr	.0039837	.0221388	0.18	0.859	-.0414414	.0494089
servdetp	.0121677	.0030186	4.03	0.000	.005974	.0183615
apd	.0446354	.0138462	3.22	0.003	.0162254	.0730453
do	-.0158182	.0130398	-1.21	0.236	-.0425736	.0109372
encdetp	.0029957	.0057318	0.52	0.605	-.0087651	.0147565
_cons	1.797108	.7495299	2.40	0.024	.2591998	3.335016

Analyse des effets de la masse salariale sur les investissements au Bénin

```
. reg dinvespub dms dtcpibr dservdetp dapd ddo dencdetp resid, ro
```

Linear regression

```
Number of obs =    33
F( 7,    25) =   14.12
Prob > F      =   0.0000
R-squared     =   0.3729
Root MSE     =   .28741
```

dinvespub	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
dms	.0503005	.0577058	0.87	0.392	-.068547	.1691479
dtcpibr	-.0065763	.0097704	-0.67	0.507	-.0266988	.0135462
dservdetp	.001908	.0054746	0.35	0.730	-.0093671	.0131831
dapd	.0436051	.0105722	4.12	0.000	.0218312	.065379
ddo	.0016597	.0085309	0.19	0.847	-.0159099	.0192294
dencdetp	-.0024659	.0055185	-0.45	0.659	-.0138315	.0088997
resid	-.4646905	.2265041	2.05	0.051	-.5018033	.9311844
_cons	.0059112	.0530766	0.11	0.912	-.1034021	.1152244

TABLES DES MATIERES

AVERTISSEMENT.....	i
DEDICACES.....	ii
REMERCIEMENT.....	iii
NOTE DE SYNTHESE	iv
SIGLE ET ABREVIATION.....	v
LISTES DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	vii
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE.....	4
I. CADRE INSTITUTIONNEL DE L’ETUDE.....	5
I.1 Présentation du Ministères de l’Economie, des finances et des Programmes de Dénationalisation.....	5
I.1.1 Présentation du contrôle Financier.....	6
I.1.2 Présentation de la DGTCP.....	8
II. TRAVAUX EFFECTUES ET OBSERVATIONS DE STAGE.....	10
II.1 TRAVAUX EFFECTUES.....	10
II.2 OBSERVATIONS DE STAGE.....	10
1.2.1 Observations sur les contrôles règlementaires du contrôle financier.....	11
1.2.2 Observations sur les contrôles effectués par la DGTCP lors du paiement des dépenses publiques.....	14
DEUXIEME PARTIE.....	18
III. PROBLEMATIQUE DE L’ETUDE.....	19
IV. OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE L’ETUDE.....	21

IV.1	Objectifs de l'étude.....	21
IV.1.1	Objectif général.....	21
IV.1.2	Objectifs spécifiques.....	21
IV.2	Hypothèses de recherche.....	21
V.	REVUE DE LA LITTERATURE.....	22
V.1	ANALYSE CONCEPTUELLE.....	22
V.3	LA REVUE DE LA LITTERATURE EMPIRIQUE.....	28
	TROISIEME PARTIE : ANALYSE EMPIRIQUE.....	40
1.1	Analyse de l'évolution de la masse salariale et des investissements.....	41
1.1.1	Evolution de la masse salariale au Bénin.....	10
1.1.2	Evolution de l'investissement public.....	42
1.1.3	Evolution de l'investissement privé au Bénin.....	43
A.	ETUDE DE LA STATIONNARITE ET DE L'ANALYSE DE COINTEGRATION.....	44
1.	Analyse de la stationnarité des variables.....	44
2.	Test de cointegration deJOHANSON.....	45
D.	Estimation du modèle de long terme de l'investissement privé.....	45
E.	Estimation du modèle de court terme de l'investissement privé.....	47
2.2.3	.ANALYSE DES RESULTATS DE REGRESSION ET INTERPRETATION ECONOMIQUE DU MODELE DE L'INVESTISSEMENT.....	47
2-3-1	– test de stationnarité sur le résidu	50
a-	Estimation du modèle de long terme de l'investissement public.....	50
b-	Estimation du modèle de court terme de l'investissement public.....	51
3-	SYNTHESE DES RESULTATS, VALIDATIONS DES HYPOTHESES.....	51
3.1-	SYNTHESES DES RESULTATS.....	53
3.2-	VALIDATIONS DES HYPOTHESES.....	54
	SUGGESTION.....	55

CONCLUSION.....	59
REFERENCES BIBLIOGRAPHIES.....	61
ANNEXE.....	64